

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Rapport du FMI n°13/168

MALI

Demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide — Rapport des services du FMI, annexe d'information, déclaration des services du FMI, communiqué de presse sur l'approbation du Conseil d'administration et déclaration de l'Administrateur pour le Mali

Dans le cadre de la demande de décaissement de 2013 au titre de la facilité de crédit rapide, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Rapport des services du FMI sur la demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide, préparé par une équipe des services du FMI à la suite des entretiens qui ont pris fin le 23 avril 2013 avec les autorités maliennes sur les politiques et la situation économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 16 mai 2013. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Annexe d'information préparée par le FMI en consultation avec la Banque mondiale.
- Déclaration des services du FMI formulée par le représentant des services sur le Mali.
- Communiqué de presse sur l'approbation du décaissement au titre de la facilité de crédit rapide.
- Déclaration de l'Administrateur pour le Mali.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités maliennes au FMI* Mémorandum de politiques économiques et financières des autorités maliennes* Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services 700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431 Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201;

Courriel: publications@imf.org Internet: http://www.imf.org

Prix: 18,00 dollars l'exemplaire

Fonds monétaire international

Washington, D.C.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MALI

16 mai 2013

DEMANDE DE DÉCAISSEMENT AU TITRE DE LA FACILITE DE CREDIT RAPIDE

Contexte: le Mali est un pays dont les besoins sont considérables. Il reçoit actuellement une aide militaire internationale pour lui permettre de rétablir sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire. Sur le front politique, il doit relever un triple défi complexe: consolider la paix, faire progresser la réconciliation nationale et organiser l'élection présidentielle d'ici à juillet 2013. En même temps, les autorités se battent pour préserver la stabilité macroéconomique et financière dans un contexte marqué par d'intenses pressions budgétaires. Le décaissement au titre de la facilité de crédit rapide effectué par le FMI en février 2013 a contribué à la reprise de l'appui indispensable des bailleurs de fonds. L'économie est prête à se redresser après le recul de 2012, mais la confiance reste fragile et de nombreux risques pèsent sur les perspectives. Dans le domaine budgétaire, les tensions ont pu être atténuées grâce, entre autres, à une politique de maîtrise des finances publiques, mais des besoins de financement demeurent, ainsi qu'en matière de balance des paiements, pour 2013. Le principal défi à relever par les autorités cette année est de combler ces écarts tout en soutenant la reprise.

Demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide: les autorités sollicitent un décaissement de 10 millions de DTS (environ 11 pour cent de la quotepart) en vue de les aider à faire face à leur besoin urgent de balance des paiements, à financer leur programme économique en 2013 et à faciliter le réengagement des bailleurs de fonds pendant la transition vers un gouvernement nouvellement élu. Les résultats du programme sont restés bons jusqu'à la fin avril. À cette date, les autorités se sont entendues avec les services du FMI sur des objectifs indicatifs et des repères structurels pour le reste de 2013. Elles axent actuellement leurs efforts de réforme sur la politique fiscale et l'administration des recettes, la gestion des finances publiques et les subventions à l'énergie.

Principales recommandations:

 Maintenir la discipline budgétaire en 2013. Veiller à ce que l'aide anticipée des bailleurs de fonds soit affectée efficacement aux dépenses prioritaires. Pour favoriser la reprise, apurer les arriérés intérieurs et extérieurs existants et réduire au minimum le recours à l'emprunt intérieur.

- Intensifier la réforme de la gestion des finances publiques. Poursuivre les efforts visant à améliorer le civisme fiscal et à renforcer les opérations de trésorerie et le contrôle interne afin d'éviter l'apparition de nouveaux arriérés.
- Préparer le terrain en vue de réformer la fixation des prix de l'électricité et des carburants. Publier la charge budgétaire, économique et sociale que représente le maintien des prix de l'énergie à un niveau stable indépendamment des coûts et amorcer l'examen des différentes réformes possibles.

Approuvé par **Roger Nord et Peter Allum**

L'équipe des services du FMI qui a séjourné à Bamako du 28 février au 13 mars et a poursuivi les entretiens sur le programme à Washington entre le 16 et le 23 avril 2013 se composait de MM., Christian Josz (chef de l'équipe), Milan Cuc et Ermal Hitaj (du Département AFR), Salvatore Dell'Erba (du Département FAD), Anton Op de Beke (représentant résident) et Bakary Traore (économiste local). Les services du FMI ont rencontré le Premier ministre, le Ministre de l'économie, des finances et du budget et le Directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), ainsi que des représentants du Parlement, du secteur privé, des syndicats, de la société civile et de la communauté des bailleurs de fonds. M. Oumar Diakite (du Bureau de l'administrateur) a participé aux entretiens.

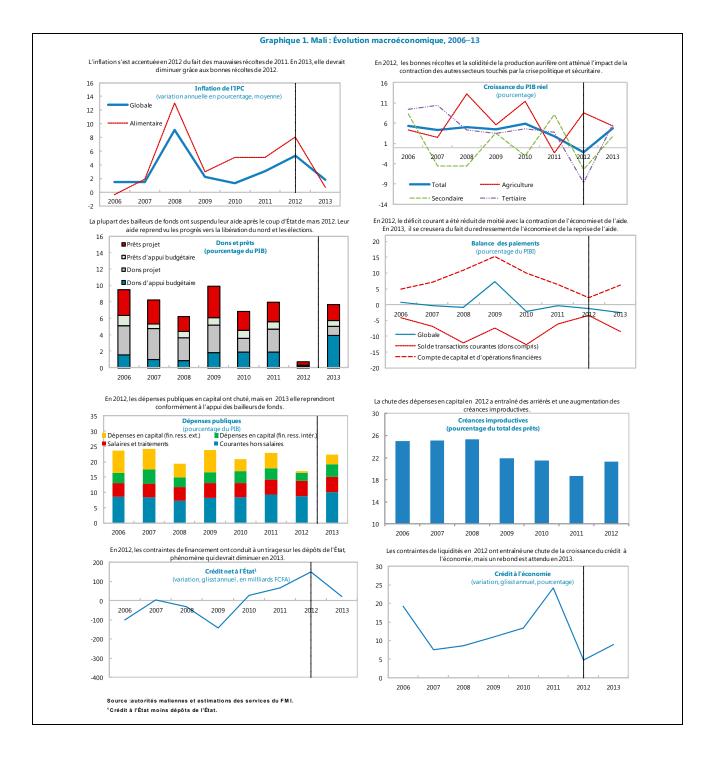
TABLE DES MATIERES

CONTEXTE, EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES	5
MAINTENIR LA STABILITE MACROECONOMIQUE ET FINANCIERE DANS UN CONTEXTE	
MARQUÉ PAR DE TRÈS FORTES TENSIONS	_ 10
A. Appliquer une politique budgétaire visant essentiellement à maintenir la stabilité	
macroéconomique	10
B. Améliorer la gestion des finances publiques	_ 12
DEMANDE D'UN AUTRE DECAISSEMENT AU TITRE DE LA FACILITE DE CREDIT RAPIDE	_ 15
ÉVALUATION DES SERVICES DU FONDS	
ENCADRÉ	
1. Les transferts des travailleurs migrants ont aidé à faire face à la crise en 2012	7
GRAPHIQUE	
1. Évolution macroéconomique, 2006–13	6
TABLEAUX	
1. Principaux indcateurs économiques et financiers, 2011–15	_ 18
2. Comptes nationaux, 2011–15	19
3. Opérations financières consolidées de l'administration centrale,	
2011–15 (En millards de FCFA)	20
4. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2013	21

5. Opérations financières consolidées de l'administration centrale,	
2011–15 (en pourcentage du PIB)	22
6. Opérations financières consolidées de l'administration centrale,	
classification,MSFP 2001, 2011–15	23
7. Balance des paiements, 2011–15	24
8. Situation monétaire, 2011–15	25
9. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008–12	26
10. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2013–22	27
11. Objectifs du Millénaire pour le développement 1990–2010	28
ANNEXE	
Lettre d'intention	29
PIÈCES JOINTES	
1. Mémorandum de politique éconmique et financière	31
2 Protocole d'accord technique	53

CONTEXTE, ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

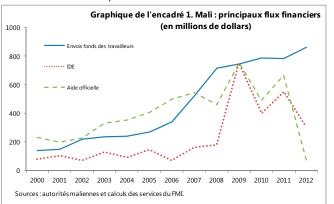
- 1. Avec l'appui de la communauté internationale, le gouvernement procède actuellement à la reconquête du nord du Mali (Mémorandum de politiques économiques et financières —MPEF, § 2 et 14). Au début de 2012, une coalition d'insurgés composée de Touaregs recherchant leur indépendance et de groupes djihadistes liés à Al-Qaïda au Maghreb islamique s'est emparée du nord du pays après que l'armée malienne eut subi une série de revers. Ceux-ci ont été à l'origine du coup militaire de mars 2012 qui a engendré une période d'instabilité politique. En janvier 2013, la France est intervenue avec plus de 4000 soldats à la demande du gouvernement afin d'arrêter l'avance des groupes rebelles dans le sud du pays et de reconquérir l'ensemble du territoire malien. La communauté internationale a soutenu l'intervention française et les pays d'Afrique subsaharienne déploient actuellement plus de 6000 soldats dans le pays. Au début de mai, l'intervention militaire avait permis de reconquérir les villes et de démanteler les bases des insurgés dans le nord du Mali.
- 2. Une élection présidentielle est prévue pour juillet. Le gouvernement transitoire d'union nationale constitué en août 2012 avait surtout pour mission de reconquérir le nord et d'organiser des élections présidentielle et législative. Le gouvernement et l'Assemblée nationale ont adopté une feuille de route pour organiser l'élection présidentielle d'ici la fin de juillet. Néanmoins, la réconciliation des différents segments de la population du nord et du sud du pays soulève toujours de graves problèmes
- 3. La crise sécuritaire et politique a provoqué une forte récession en 2012 (Graphique 1, Tableau 1 du texte et Tableau 2 ; MPEF, § 3). Le PIB réel s'est contracté de 1,2 pour cent en 2012 par suite des bouleversements et de la suspension de l'aide des bailleurs de fonds après le coup d'État militaire. Les secteurs du bâtiment, des travaux publics et des services (commerce, hôtellerie et restauration) ont été les plus durement touchés. Le recul de l'activité globale a été amorti par la reprise de la production agricole après la sécheresse de 2011 et des gains importants enregistrés dans la production d'or. Le taux moyen d'inflation est passé à 5,3 pour cent en 2012 à cause de la mauvaise récolte de 2011 avant de revenir à 3,2 pour cent en avril 2013, les prix des denrées alimentaires ayant fléchi sous l'effet de la bonne récolte de 2012.
- 4. Le déficit des opérations courantes de la balance des paiements a été réduit de moitié en 2012 (Tableau 7 ; MPEF, § 4). L'affaiblissement de la demande intérieure a freiné les importations, alors que les exportations ont nettement progressé grâce à une augmentation de la production d'or et de coton. La contribution des transferts des travailleurs migrants à la balance des paiements a continué d'être forte (Encadré 1). L'amélioration du solde courant n'a pas suffi à compenser la dégradation du compte de capital et d'opérations financières imputable à la suspension de l'aide des bailleurs de fonds et à la chute de l'investissement direct étranger de sorte que près de 90 millions de dollars ont été puisés dans les réserves de change officielles de la banque centrale régionale en 2012.



Encadré 1. Mali : les transferts des travailleurs migrants ont aidé à faire face à la crise en 2012.

Selon une enquête de la BCEAO, les transferts des travailleurs migrants ont constamment augmenté durant la dernière décennie et dépassent depuis 2007 à la fois l'aide officielle et l'IDE (Graphique 1). En outre, si, pendant les cinq dernières années, l'aide et l'IDE ont fluctué à cause

du ralentissement économique dans les pays avancés et de l'instabilité politique au Mali, ces transferts ont augmenté de façon soutenue. Le rôle qu'ils jouent dans la réponse aux chocs perturbateurs a été encore plus manifeste en 2012, année où ils ont progressé alors que l'aide et l'IDE se tarissaient en raison des troubles politiques que connaissait le Mali.



- 5. Aux prises avec de moindres rentrées fiscales et des déficits de financement extérieur, les autorités ont fortement comprimé les dépenses et recouru davantage au financement intérieur, sans pour autant empêcher l'accumulation de certains arriérés en 2012 (Tableaux 3 à 6; MPEF, § 7 à 10). Sous l'effet de coupes sévères des dépenses en capital, les dépenses globales ont diminué de 6 pour cent du PIB et le déficit budgétaire global (base caisse) a été contenu à 1,3 pour cent du PIB et financé en puisant dans les dépôts de l'État auprès du système bancaire. Malgré ces mesures, l'État n'a toutefois pas réussi à combler intégralement l'écart de financement et a accumulé 27 milliards de FCFA (54 millions de dollars, soit 0,5 pour cent du PIB) d'arriérés extérieurs, ainsi que des arriérés intérieurs estimés jusqu'à présent à 30 milliards de FCFA (0,6 pour cent du PIB).
- 6. Des tensions de plus en plus fortes se sont exercées sur le système bancaire en 2012 (Tableaux 8 et 9; MPEF, § 5 et 6). Les problèmes budgétaires se sont propagés au secteur financier: les retraits de dépôts du secteur public ont limité la capacité du système bancaire à soutenir l'économie et, en accumulant des arriérés, l'État a réduit l'aptitude des fournisseurs intérieurs à assurer le service de leurs crédits bancaires. À mesure que la liquidité se resserrait, les banques commerciales avaient de plus en plus recours au financement de la banque centrale. Dans un contexte marqué par une dégradation des perspectives économiques et des problèmes de qualité du crédit, le crédit à l'économie a fortement diminué, ne progressant que de 5 pour cent en 2012 (contre 25 pour cent en 2011). La qualité des actifs s'est détériorée, les prêts improductifs atteignant 21,3 pour cent du total des prêts (contre 18,5 pour cent à la fin de 2011). Les fonds propres se sont érodés, le ratio fonds propres/actifs pondérés par les risques tombant en deçà de 15 pour cent à la fin de 2012 (contre 17 pour cent à la fin de 2011), encore que toutes les banques sauf une continuent de respecter les obligations prudentielles en matière de capitalisation.
- 7. Les résultats du programme sont bons (MPEF, Tableaux 1 et 2 et § 12 à 14). À la fin de décembre 2012, tous les objectifs indicatifs, à l'exception d'un seul, et tous les repères structurels

avaient été réalisés. Le plafond égal à zéro prévu pour les prêts extérieurs non concessionnels est le seul indicateur qui n'a pas été atteint. Les autorités ont contracté au début de 2012, avant le coup militaire, deux emprunts d'un montant total de 107 millions de dollars (1,0 pour cent du PIB) pour financer des investissements dans le réseau électrique. Ces emprunts ont été conçus de façon à comporter un élément de libéralité minimum de 35 pour cent et, aucun autre emprunt non concessionnel n'ayant été envisagé pour 2012, le programme prévoyait un plafond égal à zéro pour les emprunts non concessionnels à la fin de décembre 2012. Cependant, les services du FMI ont calculé à partir des données communiquées par les autorités en mars 2013 que l'élément de libéralité de ces prêts est légèrement inférieur à l'objectif de 35 pour cent en raison de la baisse du taux d'actualisation de référence peu avant leur signature (MPEF, § 12). L'élément de libéralité légèrement réduit de ces emprunts n'à aucun effet sensible sur la viabilité de la dette du Mali. Selon les estimations de la fin de mars 2013, le programme reste sur la bonne voie, tous les repères structurels et objectifs indicatifs ayant été atteints.

- 8. Le premier décaissement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR), qui a été effectué en février, se chiffrait à 12 millions de DTS et a permis de catalyser jusqu'à présent une aide budgétaire d'environ 508 millions de dollars (MPEF, § 16). L'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le FMI, la France et les Pays-Bas se sont engagés à hauteur de 254 milliards de FCFA (508 millions de dollars, soit 4,3 pour cent du PIB) pour 2013–14. D'autres bailleurs de fonds devraient normalement se manifester à la suite de la conférence organisée par la France et l'Union européenne à Bruxelles le 15 mai. Le Canada et les Pays-Bas ont établi un fonds fiduciaire multi-donateur (FFMD) pour financer certaines lignes du budget de 2013 en attendant les élections. Le FMI prête son concours à ce fonds en communiquant des informations sur les résultats du programme appuyé par la FCR, ainsi que de ses missions d'assistance technique en gestion des finances publiques (GFP).
- 9. Grâce au retour de l'aide des bailleurs de fonds, les perspectives économiques s'éclaircissent (Graphique 1 et Tableau 1 du texte ; (MPEF, § 18). La résolution de la crise politique et sécuritaire étant en vue et l'aide des bailleurs de fonds ayant repris, un certain degré de confiance a été rétabli. L'économie devrait progressivement se renforcer en 2013. Selon les projections, le PIB réel enregistrera une hausse de près de 5 pour cent grâce à l'augmentation de la production agricole, à l'entrée en service d'un troisième opérateur de téléphonie mobile, au redémarrage des projets de construction grâce à l'appui des bailleurs de fonds et de ses retombées positives sur les autres secteurs de l'économie. Le taux moyen d'inflation devrait tomber en deçà de 3 pour cent si la pluviosité est favorable.

¹ L 'adjudication de bons du Trésor à 6 mois de février a été un succès et a enregistré un rendement effectif de 4,19 pour cent.

10. Cependant, les écarts de financement restent importants pour 2013 et les exercices suivants. Le déficit courant devrait passer à 8,7 pour cent du PIB en 2013, la stagnation de la production d'or et la baisse des cours de l'or et du coton freinant les recettes d'exportation, alors que les importations augmentent fortement pour répondre aux besoins humanitaires (il faut importer un volume toujours élevé de denrées alimentaires) et de reconstruction. D'après les projections, la balance globale des paiements accusera un besoin de financement de 107 milliards de FCFA (214 millions de dollars, soit 1,9 pour cent du PIB) en 2013, même si l'on prend en compte l'aide budgétaire annoncée jusqu'à présent et le deuxième décaissement demandé au titre de la FCR². Un quart environ de ce montant (30 milliards de FCFA, soit 60 millions de dollars ou 0,5 pour cent du PIB) est imputable au secteur budgétaire (§ 15) et le reste aux besoins humanitaires (des importations de denrées alimentaires pour l'essentiel) identifiés par le Programme alimentaire mondial. Faute de perspectives claires en ce qui concerne l'aide extérieure après 2013, des écarts de financement de 135 milliards de FCFA (270 millions de dollars, soit 2,2 pour cent du PIB) et de 194 milliards de FCFA (398 millions de dollars, soit 2,9 pour cent du PIB) se dessinent pour 2014 et 2015 respectivement.

	2011	2012		2013		2014	2015	
		Prog. ¹	Est.	Prog. ¹ Pr	og. rév.	Proj.		
	(eı	n pourcentag	e du PIB, sa	uf indication	contraire)			
Croissance du PIB réel	2,7	-1,5	-1,2	4,8	4,8	6,3	5,3	
Inflation des prix à la consommation (moyenne)	3,1	5,4	5,3	3,2	2,9	2,9	2,5	
Recettes	17,2	17,5	17,3	18,0	18,0	18,1	18,4	
dont : recettes fiscales	14,6	14,6	14,4	15,3	15,2	15,3	15,6	
Dons	3,9	0,7	0,2	1,1	3,2	2,2	1,1	
Total dépenses et prêts nets	24,8	20,3	18,9	21,4	24,0	24,5	24,1	
Solde global (caisse)	-3,8	-2,5	-1,2	-2,5	-3,3	-4,1	-4,6	
Solde budgétaire de base ²	-1,1	-1,0	-0,8	-0,1	-0,4	-1,7	-2,5	
Dette publique totale	29,2	34,9	29,7	33,7	28,5	28,3	27,9	
Solde des transactions courantes (y compris transfer	-6,2	-5,8	-3,3	-8,0	-8,7	-8,5	-9,1	
Blance des paiements globales	0,4	-2,5	-0,9	-1,5	-2,2	-2,1	-2,9	

Sources : autorités maliennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI No. 13/44. Mali - Rapport des services du FMI sur les consultations de 2012 au titre de l'article IV et décaissement FCR.

² Défini au tableau 3, note 3.

² Les montants élevés engagés pour financer l'intervention militaire extérieure ne réduisent pas le besoin de financement estimé. Les 535 millions de dollars promis par les bailleurs de fonds à Addis-Abeba le 29 janvier 2013 pour financer l'intervention militaire africaine auront un effet neutre sur la balance globale des paiements. Les engagements seront décaissés au profit des pays étrangers pour payer leur intervention militaire au Mali ; ils sont inscrits dans la balance des paiements de 2013 à titre d'importations de services par le gouvernement malien financées par un transfert officiel courant (Tableau 7). L'intervention militaire française, dont le coût est estimé à 570 millions d'euros en 2013, est comptabilisée de la même façon.

11. A cause de la fluidité de la situation politique et sécuritaire, les risques pesant les perspectives pourraient être plus élevés que la normale. Un fléchissement du consensus politique fragile, des tensions sociales engendrées par la récession ou des revers dans les efforts déployés par le gouvernement de transition pour consolider son contrôle sur le nord du pays et organiser des élections sont autant de facteurs qui pourraient affaiblir la confiance des consommateurs, des investisseurs et des bailleurs de fonds et freiner la croissance. Par contre, le Mali n'est pas très exposé aux risques extrêmes de la zone euro, car ses exportations (de l'or essentiellement) sont inélastiques par rapport à la croissance des partenaires commerciaux européens. La principale courroie de transmission du ralentissement économique européen serait une baisse des transferts des travailleurs migrants (Encadré 1). Le désendettement en cours des banques européennes ne devrait pas toucher le secteur bancaire qui est surtout financé par des dépôts locaux. L'agriculture pluviale demeure exposée aux chocs atmosphériques.

MAINTENIR LA STABILITE MACROÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DANS UN CONTEXTE MARQUÉ PAR DE TRÈS FORTES TENSIONS

12. En 2013, les autorités s'efforcent de préserver la stabilité macroéconomique et financière dans un environnement difficile. Elles prévoient d'appliquer une politique budgétaire prudente et de poursuivre la réforme de la gestion des finances publiques.

A. Appliquer une politique budgétaire visant essentiellement à maintenir la stabilité macroéconomique

13. La loi de finances rectificative de 2013 que le Parlement a approuvée en mai s'inscrit dans la ligne de la stabilité macroéconomique et des priorités du gouvernement de transition (Tableaux 2 et 3 du texte, Tableaux 3 à 6 et MPEF, § 20 à 27). Elle s'appuie sur des hypothèses macroéconomiques réalistes et intègre les nouveaux engagements de dons et de prêts pris jusqu'à présent par les bailleurs de fonds à l'appui du budget, ainsi que les programmes de dépenses supplémentaires au titre de la reconstruction, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'énergie et des élections. Il est important de souligner que la reprise de l'aide des bailleurs de fonds permet de débloquer des dépenses en capital se chiffrant à 1 pour cent du PIB qui auraient dû être différées en vertu des hypothèses initiales. La loi ramène les recettes et les dépenses à leur niveau antérieur à la crise et envisage un déficit global et un déficit budgétaire de base³ légèrement supérieurs (3,3 pour cent et 0.4 pour cent du PIB, respectivement, contre 2,5 pour cent et 0,1 pour cent dans le

³ Le solde budgétaire de base est égal à la différence entre la somme des recettes et des dépenses sous le contrôle direct des autorités, c'est-à-dire les recettes (y compris les ressources au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés) et les dons accordés à l'appui du budget en général, moins les dépenses courantes, les dépenses en capital financées sur ressources intérieures et les prêts nets.

programme initial), le déficit budgétaire de base continuant de se concilier avec la viabilité de la dette à moyen terme.

	2011	2012		20:	L3
	Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Prog. rév.
		(en pou	ırcentage du	ı PIB)	
Total recettes et dons	21,1	18,2	17,6	19,1	21,2
Recettes fiscales	14,6	14,6	14,4	15,3	15,2
dont : remboursement fiscal	-0,7	-0,8	-1,1	-0,8	-0,9
Recettes non fiscales ²	2,6	2,9	2,9	2,7	2,8
Dons	3,9	0,7	0,2	1,1	3,2
Total dépenses et prêts nets (ordonnancement)	24,8	20,3	18,9	21,4	24,0
Dépenses courantes	14,1	14,4	13,7	13,7	15,0
Dépenses en capital	8,7	4,1	3,2	6,0	7,3
Financées sur ress. extérieures	5,1	1,5	0,6	3,1	3,1
Financées sur ress. intérieures	3,7	2,6	2,6	2,9	4,2
Ajustement base caisse ³	-0,1	-0,3	0,3	-0,3	-0,6
Solde budgétaire global (caisse)	-3,8	-2,5	-1,2	-2,5	-3,3
inancement extérieur	2,7	0,2	0,2	1,3	1,8
Financement intérieur	1,1	2,3	1,0	0,3	1,0
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	1,0	0,5
Pour mémoire					
Solde budgétaire de base ⁴	-1,1	-1,0	-0,8	-0,1	-0,4

Sources : Ministère des Finances; estimations et projections des services du FMI.

14. La loi de finances rectificative soutient la reprise en apurant tous les arriérés intérieurs et extérieurs recensés et en n'ayant que peu recours aux financements bancaires et du

marché. Les autorités apureront les arriérés intérieurs estimés jusqu'à présent à 0,6 pour cent du PIB à la fin de 2012 (§ 5). Elles ont commencé un audit de toutes les factures non réglées en 2012 (repère structurel; MPEF § 10 et Tableau 2). L'apurement des arriérés intérieurs et une politique modérée d'emprunt (en 2013, les autorités envisagent de refinancer les bons du Trésor arrivant à échéance afin d'en maintenir l'encours pour ainsi dire au même niveau) devraient en partie alléger les tensions qui s'exercent sur la liquidité dans l'économie et soutenir la reprise. Les autorités apureront également tous les arriérés extérieurs, ce qui aidera à rétablir la confiance des bailleurs de fonds.

Rapport du FMI No. 13/44. Mali - Rapport des services du FMI sur les consultations de 2012 au titre de l'article IV et décaissement FCR.

Y compris fonds spéciaux et budget annexes.

Y compris variations des arriérés.

⁴ Défini au tableau 3, note 3.

- **15**. L'écart de financement est réduit. La loi de finances rectificative donne à penser que l'écart de financement sera ramené à 30 milliards de FCFA (0,5 pour cent du PIB) après le second décaissement demandé au titre de la FCR (soit environ la moitié de celui indiqué dans le programme initial). Les autorités espèrent combler cet écart pendant le second semestre de 2013 avec les apports additionnels d'aide des bailleurs de fonds identifiés pendant la conférence de mai 2013. En attendant la confirmation de l'aide budgétaire supplémentaire, elles gèleront certaines dépenses prévues à concurrence d'un montant équivalent (MPEF, § 26). Le besoin de financement de la balance des paiements, une fois réglé l'écart de financement du budget, sera, selon les anticipations, comblé grâce au PAM et à une augmentation de l'aide humanitaire hors budget.
- 16. Les autorités préserveront les dépenses sociales tout en continuant de soumettre les dépenses militaires aux procédures budgétaires normales (MPEF, § 27 et 36). Pour faire face à l'aggravation de la situation sécuritaire, la loi de finances rectificative de 2013 envisage d'augmenter les dépenses en matière de défense de 58 pour cent par rapport à 2011 (Tableau 3 du texte). Néanmoins, les autorités continueront de donner la priorité aux dépenses dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement social dans la logique de leur stratégie de lutte contre la pauvreté⁴ et de les maintenir au-dessus d'un plancher convenu (indicateur ; MPEF, Tableau 1).

Tableau 3 du texte. I	Tableau 3 du texte. Mali: dépenses publiques par fonction, 2011–13 (en milliards FCFA)											
	2011	2012	2013									
			Budget Co	II. budg.								
			(a)	(b)	(b) - (a)							
Aménagement urbain	92	23	25	125	101							
Mines, eau	100	38	44	113	69							
Agriculture	126	72	80	133	54							
Dette extérieure	57	33	56	106	50							
Défense	106	109	149	167	18							
Administation publique	120	76	105	121	17							
Communication	16	10	10	20	10							
Santé	96	54	78	85	7							
Transports	37	7	13	18	5							
Enseignement tertiaire	73	68	90	93	3							
Secteur social	50	45	41	43	2							
Dette intérieure	34	23	37	38	2							
Enseignement de base	183	155	164	165	1							
Culture	15	10	14	14	0							
Affaires extérieures	22	22	27	27	0							
Emploi	8	5	8	8	0							
Autres	134	161	118	187	70							
Total	1269	910	1057	1465	407							
Sources : autorités maliennes	et estimations	des services	du FM I.									

B. Améliorer la gestion des finances publiques

17. Afin de mobiliser des recettes fiscales, les autorités appliquent actuellement une réforme ambitieuse de la politique et de l'administration fiscales (MPEF, § 30 à 33). La

⁴ Voir <u>Rapport du FMI n° 13/111. Mali : Cadre de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté</u> et Rapport du FMI n° 13/112. Mali : Cadre de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté—Note consultative conjointe.

transparence est utilisée pour échafauder un consensus politique en vue de réduire les exonérations fiscales. Les autorités continueront de publier un inventaire de l'ensemble des exonérations prévues dans la législation (codes des impôts, des douanes, des mines et des investissements, entre autres), ainsi que tous les coûts budgétaires y afférents⁵. Elles examineront également s'il est possible d'améliorer la progressivité du régime fiscal des sociétés minières afin de saisir certains des bénéfices exceptionnels réalisés lorsque les cours sont très élevés⁶. Les réformes des administrations fiscale et douanière visent à en accroître le rendement en renforçant le civisme fiscal, en rationalisant les procédures et en resserrant la coopération entre les agences et les directions⁷. Afin d'améliorer le fonctionnement de la TVA, le système de remboursement et de recouvrement sera simplifié notamment en faisant passer le seuil d'assujettissement de 30 à 100 millions de FCFA (soit de 60.000 à 200.000 dollars). Dans ses travaux, le comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financières a identifié des anomalies dans les déclarations fiscales d'environ 80 pour cent des importateurs. La direction des impôts ciblera ses audits sur ces sociétés en 2013 (repère structurel; MPEF, Tableau 2)8. Une étude analogue sera lancée pour comparer la valeur des marchés publics passés par les opérateurs et les bénéfices déclarés à la direction des impôts.

18. Les autorités poursuivront les réformes en cours dans les domaines de la transparence budgétaire, ainsi que de la gestion des dépenses et de la trésorerie (MPEF, § 34 à 39). Leur plan d'action glissant sera mis à jour en étroite collaboration avec les bailleurs de fonds en vue de renforcer la préparation, le suivi, l'exécution et la vérification du budget et d'améliorer la gestion de la trésorerie. Les autorités transposent actuellement dans le droit malien les directives de l'UEMOA concernant le code de transparence, les lois de finances, la comptabilité publique et la nomenclature budgétaire, ainsi que le plan comptable et le tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Des dates limites ont été fixées pour l'exécution du budget en 2013⁹. Dans le cadre de leur programme, les autorités demeurent déterminées à ouvrir un compte unique du Trésor (CUT) à la BCEAO. A titre préparatoire, elles prennent actuellement des mesures pour mieux contrôler les comptes bancaires des ministères et agences publiques et donner davantage de précisions sur leurs mouvements dans

⁵ En 2012, les exonérations fiscales ont atteint 4,3 pour cent du PIB (2,1 pour cent et 2,2 pour cent pour les contributions recouvrées respectivement par la direction des impôts et celle des douanes), soit environ 30 pour cent des recettes fiscales qui s'étaient chiffrées à 14.4 pour cent du PIB.

⁶ Les autorités ont sollicité le concours du FMI dans le cadre de l'assistance technique fournie au titre de son fonds fiduciaire spécialisé dans la gestion de la richesse en ressources naturelles afin de renforcer leur capacité à recouvrer les recettes exigibles des sociétés aurifères.

 $^{^7}$ Les autorités ont sollicité le concours du FMI dans le cadre de l'assistance technique fournie au titre de son fonds fiduciaire spécialisé dans la politique et l'administration fiscales afin de mettre au point un programme d'assistance technique pluriannuel.

⁸ Selon de premières informations, il semblerait que la sous-déclaration par les importateurs de leur chiffre d'affaires aurait pu atteindre un montant aussi élevé que 500 milliards de FCFA par an en 2011-12. Si 10 pour cent de ce montant représente un revenu imposable, la perte de recettes fiscales aurait pu alors être de l'ordre de 30 milliards de FCFA (0,6 pour cent du PIB).

⁹ Fin novembre, par exemple, pour la plupart des engagements en matière de dépenses de fonctionnement et en capital.

le TOFE¹⁰. La mise en place de la nouvelle application comptable intégrée (AICE) d'ici à la fin de 2013 facilitera les opérations de trésorerie. Enfin, les autorités prendront des mesures pour renforcer les structures de contrôle interne et externe et accélérer la production de comptes publics vérifiés.

- 19. La stratégie visant à réformer la fixation des prix de l'énergie prend forme (MPEF, § 29). Les autorités ont commencé dans la loi de finances de 2013 à estimer le coût budgétaire du défaut d'ajustement des prix du pétrole et de l'électricité¹¹. La situation du secteur de l'électricité est intenable : les prix n'étant pas fixés à un niveau assez élevé pour couvrir les coûts et les transferts budgétaires étant insuffisants pour combler l'écart, les résultats du secteur sont plombés, ce qui compromet sa capacité à approvisionner en électricité de façon fiable et adéquate une économie en croissance. En février, les autorités ont relevé les tarifs de l'électricité de 7 pour cent en moyenne, mais le tarif moyen est encore inférieur de 20 pour cent aux coûts. Dans la loi de finances rectificative de 2013, elles ont accepté de doubler le transfert à EDM afin que cette société n'accuse pas un déficit de financement pour cet exercice¹². D'ici à la fin de juin 2013, le Conseil des ministres examinera diverses propositions visant à établir une marge bénéficiaire entre le prix de vente et le coût moyen de l'électricité (repère structurel ; MPEF, Tableau 2). En ce qui concerne la fixation des prix des produits pétroliers, les autorités prépareront différentes solutions en vue d'ajuster automatiquement les prix intérieurs aux variations des cours internationaux, tout en prévoyant des mesures pour atténuer les répercussions sociales et une stratégie de communication visant à recueillir l'appui du grand public. Pour inverser l'érosion des recettes fiscales pétrolières depuis 2009, les autorités ont déjà relevé les prix des produits pétroliers de 6 pour cent en mai 2012.
- 20. Les autorités prévoient actuellement de combler leurs besoins de financement extérieur par des dons et des emprunts concessionnels (MPEF, § 40 et 41). La récente analyse de viabilité de la dette a conclu que le risque de surendettement est modéré¹³. Néanmoins, la position d'endettement du Mali demeure sensible aux variations des cours de l'or et des conditions d'emprunt. C'est pourquoi les autorités aspirent à recourir uniquement à des emprunts concessionnels assortis d'un élément de libéralité minimum de 35 pour cent, à l'exception de deux emprunts de 138 millions de dollars et de 24,5 millions d'euros (1,2 pour cent et 0,3 pour cent du PIB, respectivement) dotés d'un élément de libéralité de 32,8 pour cent pour le premier et de

¹⁰ D'ici à la fin d'août 2013, le Trésor et la BCEAO identifieront les institutions publiques autres que le Trésor incluses dans la position nette de l'État (PNE) envers le secteur bancaire. En 2012, ces « autres » institutions ont contribué à hauteur de 79 milliards de FCFA (1,5 pour cent du PIB) à la dégradation de la PNE (150 milliards de FCFA).

¹¹ Entre 2009 et 2011, les recettes fiscales pétrolières sont tombées de 2,3 pour cent à 1 pour cent du PIB en raison de la faible répercussion des cours internationaux du pétrole sur les prix intérieurs. Faute d'un ajustement des tarifs de l'électricité, les autorités ont transféré environ 0,6 pour cent du PIB à la société publique d'électricité pour la maintenir à flot en 2012.

¹² Ce doublement, qui a fait passer le transfert à 40 milliards de FCFA (0.7 pour cent du PIB), ne permet à la société que de recouvrer les coûts de l'exercice courant et ne répond nullement à ses besoins d'investissement, ni au problème de sa dette à court terme de 47 milliards de FCFA (0,9 pour cent du PIB) selon les estimations, envers les fournisseurs de pétrole et de 26 milliards de FCFA (0,5 pour cent du PIB) envers les banques commerciales.

¹³ Voir : Mali — Analyse conjointe de la viabilité de la dette dans le cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu dans Rapport du FMI n°13/44 – Mali : Consultations de 2012 au titre de l'Article IV.

29,7 pour cent pour le second et destinés à financer un accroissement de la production d'électricité hydraulique et thermique. Étant donné que ces projets revêtent une importance cruciale pour répondre aux besoins en énergie du pays et que ces emprunts sont compatibles avec la viabilité de la dette¹⁴, les autorités en accepteront les conditions et limiteront leurs emprunts non concessionnels à ces crédits en 2013 (indicateur continu ; MPEF, Tableau 1).

DEMANDE D'UN AUTRE DECAISSEMENT AU TITRE DE LA FACILITE DE CREDIT RAPIDE

- 21. Les autorités sollicitent un autre décaissement au titre de la FCR pour combler leur besoin de balance des paiements, continuer de catalyser l'aide des bailleurs de fonds et préparer le terrain en vue d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit après l'élection présidentielle (lettre d'intention). Elles invoquent pour justifier leur demande les raisons suivantes : le reliquat du besoin de balance des paiements de 2013 (§ 10), les bons résultats du programme pendant les six mois ayant précédé avril 2013 (§ 7) et l'accord conclu avec les services du FMI sur un programme révisé pour le reste de 2013 (§ 12 à 20). Le programme fixe des objectifs indicatifs trimestriels à compter de la fin de juin (MPEF, Tableau 1) et des repères structurels dans les domaines de l'administration fiscale et douanière, de la gestion des finances publiques et de la réforme du secteur de l'électricité qui est cruciale pour maintenir la stabilité macroéconomique et financière (MPEF, Tableau 2). En outre, les autorités ont adopté le plan de relance durable (PRED) pour 2013–14 qui fait ressortir l'importance prioritaire que la viabilité budgétaire, la réforme de la gestion des finances publiques, l'amélioration du climat des affaires, la poursuite de la lutte contre la corruption et l'efficacité de l'aide revêtent pour parvenir à une croissance durable et à la stabilité macroéconomique et pour réduire la pauvreté (§ 16, note 4). L'accès demandé (10 millions de DTS, soit 10,7 pour cent de la quote-part) aiderait le Mali à financer son besoin de balance des paiements et encouragerait les bailleurs de fonds à poursuivre leur soutien financier. Le programme devrait normalement servir de tremplin à un programme à moyen terme plus complet que pourrait préparer le nouveau gouvernement issu d'élections démocratiques et appuyer un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit. Nonobstant la gestion macroéconomique robuste du gouvernement de transition, la crédibilité de tout engagement envers un programme pluriannuel global nécessitera le mandat explicite de gouvernance économique auquel devrait aboutir la prochaine élection présidentielle.
- 22. La capacité du Mali à rembourser le FMI est adéquate et les risques de mise en œuvre du programme ont diminué parallèlement aux progrès de l'intervention militaire extérieure. L'emploi des ressources du FMI au titre de la FCR aura des effets négligeables sur la dette et les ratios de son service (Tableau 10) et le risque de surendettement du Mali est modéré (§ 20).

¹⁴ La Banque mondiale se félicite de ces projets qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie globale des autorités en matière d'énergie, soulignant en particulier les avantages du développement de l'énergie hydroélectrique à bon marché.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

- 23. Le Mali est un pays dont les besoins sont considérables. Il recoit actuellement une aide militaire internationale pour lui permettre de rétablir sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire. Sur le front politique, il doit relever un triple défi complexe : consolider la paix, rétablir intégralement le fonctionnement de l'administration dans le nord et organiser des élections démocratiques selon un calendrier serré. En même temps, les autorités se battent pour soutenir une reprise naissante et préserver la stabilité macroéconomique et financière dans un contexte marqué par des tensions croissantes sur les dépenses publiques et de graves contraintes dans le domaine des ressources.
- 24. L'économie est prête à se redresser. La perspective d'une reprise par les bailleurs de fonds d'une aide à grande échelle a amélioré la confiance, alors que la dépense publique ainsi financée devrait normalement stimuler les secteurs touchés en 2012 par la crise sécuritaire et politique. Cependant, des risques demeurent : la production agricole est sujette aux aléas des conditions atmosphériques, tandis qu'une aggravation des tensions sociales ou des revers dans la transition démocratique pourraient compromettre une confiance encore fragile et mettre en échec la reprise dont font état les projections.
- 25. La réponse budgétaire des autorités à cette situation difficile est adéquate. La contraction des dépenses publiques dans le contexte du programme économique du gouvernement a aidé à préserver la stabilité macroéconomique au sens large. Si la priorité immédiate est de combler l'écart de financement résiduel de 2013, la perspective d'une reprise de l'aide des bailleurs de fonds et d'un redressement économique a pour conséquence que le défi à relever sera désormais de suivre une politique budgétaire prudente et de veiller à ce que les ressources supplémentaires soient efficacement déployées. De l'avis des services du FMI, la stratégie sur laquelle se fonde la loi de finances rectificative de 2013 est appropriée et devrait en partie renforcer la stabilité macroéconomique et soutenir la reprise naissante. Dans ses projets de dépenses, le gouvernement concilie parfaitement la priorité qu'il s'est fixée de répondre aux besoins sécuritaires et sociaux immédiats avec l'apurement de tous les arriérés intérieurs et extérieurs. Le dosage du financement, qui réduit au minimum le recours à l'emprunt bancaire intérieur devrait permettre aux banques de prêter davantage au secteur privé.
- 26. Il est essentiel de renforcer la gestion des finances publiques pour parvenir à une stabilité macroéconomique et budgétaire prolongée. Il faut poursuivre les réformes dans les domaines de la politique et de l'administration fiscales, de la gestion des dépenses et de la politique énergétique. Une coopération plus étroite et des échanges d'informations entre les administrations des impôts, des douanes et des marchés publics aident actuellement à mieux cibler les audits fiscaux. Un meilleur contrôle des dépenses, soutenu par un renforcement des opérations de trésorerie et des contrôles internes, est nécessaire pour ne pas accumuler de nouveau des arriérés envers les fournisseurs et les créanciers. En ce qui concerne la fixation des prix de l'énergie, une réforme est capitale pour réduire les conséquences économiques et sociales résultant de la différence entre les coûts et les prix. Une plus grande transparence, une stratégie cohérente de

communication publique et des mesures soigneusement conçues pour atténuer les répercussions sociales doivent accompagner la réforme afin qu'elle soit approuvée par la population.

27. Les services du FMI appuient la demande de décaissement d'un montant de 10 millions de DTS au titre de la FCR présentée par les autorités, eu égard aux besoins urgents dans les domaines de la balance des paiements et des finances publiques et aux résultats satisfaisants obtenus au cours des six mois ayant précédé la fin d'avril 2013. Les risques pesant sur les perspectives ne sont pas négligeables compte tenu des difficultés actuelles du pays. Ils sont toutefois gérables étant donné le ferme engagement des autorités à l'égard des politiques soutenues par la FCR, leurs antécédents en matière de politique économique et la détermination de la communauté des bailleurs de fonds à faire en sorte que les efforts déployés par le Mali soient couronnés de succès.

	2011	2012	!	2013		2014	201			
	Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹ P		Proj.				
	(variation en pourcentage)									
Comptes nationaux et prix										
PIB réel	2.7	-1.5	-1.2	4.8	4.8	6.3	5.3			
Déflateur du PIB	4.9	5.9	5.9	2.7	2.4	2.5	2.4			
IPC (moyenne annuelle)	3.1	5.4	5.3	3.2	2.9	2.9	2.5			
Secteur extérieur (variation en %)										
Termes de l'échange (détérioration -)	14.9	14.8	18.3	-6.6	-5.3	1.9	0.4			
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	1.2		-0.1							
Monnaie et crédit (contrib. à croissance monnaie sens large)										
Crédit à l'État	5.1	7.4	10.0	0.4	1.4	1.1	1.0			
Crédit à l'économie	15.8	6.3	3.3	8.5	5.4	7.5	6.6			
Masse monétaire au sens large (M2)	15.3	11.6	14.7	4.6	7.4	8.9	7.8			
		(en pou	urcentage du	PIB, sauf indica	ation contraire	e)				
Investissement et épargne										
Investissement intérieur brut	20.4	16.3	12.2	19.5	27.6	17.0	17.8			
dont : administrations publiques	8.7	3.8	3.2	6.0	7.3	7.8	7.5			
Épargne nationale brute	14.3	10.6	8.8	11.5	19.0	8.4	8.8			
dont : administrations publiques	2.1	1.4	2.2	1.9	2.4	1.4	0.5			
Épargne intérieure brute	10.5	11.4	5.2	13.5	2.7	5.0	6.6			
Finances administation centrale										
Recettes	17.2	17.5	17.3	18.0	18.0	18.1	18.4			
Dons	3.9	0.7	0.2	1.1	3.2	2.2	1.1			
Total dépenses et prêts nets	24.8	20.3	18.9	21.4	24.0	24.5	24.1			
Solde global (base ordonnancements, dons compris)	-3.7	-2.1	-1.3	-2.3	-2.8	-4.1	-4.6			
Solde budgétaire de base 2	-1.1	-1.0	-0.8	-0.1	-0.4	-1.7	-2.5			
Dette interieure 3	4.7	5.1	4.1	4.7	3.4	3.1	2.9			
Secteur extérieur										
Solde courant, transferts officiels inclus	-6.2	-5.8	-3.3	-8.0	-8.7	-8.5	-9.1			
Solde courant, transferts officiels exclus	-7.8	-7.3	-4.4	-8.8	-22.3	-9.6	-9.0			
Exportations de biens et services	26.3	31.2	30.7	30.8	26.6	26.8	25.7			
Importations de biens et services	36.2	36.1	37.7	36.8	51.5	38.6	36.9			
Service de la dette/exportations de biens et services	4.0	3.4	2.8	3.5	3.0	3.5	3.9			
Dette exterieure	24.4	29.9	25.7	29.0	25.1	25.2	25.0			
Pour mémoire:										
PIB nominal (milliards de FCFA)	5,028	5,243	5,263	5,642	5,651	6,155	6,635			
Balance globale des paiements (millions de \$)	40.6	-252.1	-97.1	-155.5	-248.4	-257.3	-379.5			
Taux d'intérêt du marché monétaire (en %, FDP)	3.3		3.0							
Réserves internationales brutes (millions de \$)										
BCEAO	14,654		13,869							
en % de la masse monétaire au sens large	55.0		51.2							
en mois d'importations de b. et s.	5.9	•••	5.2			•••				
BCEAO Mali (imputé)	1,409	1,099	1,328	963	1,380	1,376	1,368			
en % de la masse monétaire au sens large	47.0	35.0	38.6	29.4	37.2	34.3	31.9			
Taux de change du \$ (FDP)	497.7		497.2			***				
Prix de l'or (en \$ par once, Londres fix)	1,569	1,629	1,669	1,619	1,567	1,576	1,592			
Prix du pétrole (brut spot, \$/baril)	104.0	102.4	105.0	96.9	102.7	98.5	94.7			

Sources : Ministère des Finances; estimations et projections des services du FMI.

ressources provenant de l'Initiative PPTE, moins dépenses totales et prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Rapport du FMI No. 13/44. Mali - Rapport des services du FMI sur les consultations de 2012 au titre de l'article IV et décaissement FCR.

²Recettes totales, plus dons budgétaires généraux, plus

³ Comprend les avances statutaires de la BCEAO, les obligations d'État, les bons du Trésor et autres titres de dette.

Tableau 2. Mali : Comptes nationaux, 2011–15

	Share ¹	2011	2012		2013	B	2014	2015				
		Est.	Prog. ²	Est.	Prog. Pr	og. rév.	Proj.					
	(variation annuelle en pourcentage, à prix constants)											
Secteur primaire	36.4	-1.3	8.1	8.6	5.3	5.3	5.4	5.4				
Agriculture	23.9	-4.5	13.1	13.9	6.0	5.9	6.2	6.2				
Agriculture vivriere hors riz	15.8	-1.8	9.9	17.9	6.3	6.3	6.3	6.3				
Riz	5.5	-24.6	27.0	10.1	6.0	6.0	5.8	5.8				
Agriculture industrielle hors coton	1.6	2.0	4.0	2.0	7.3	7.3	7.3	7.5				
Coton	1.0	82.7	8.0	1.8	2.0	1.0	5.0	5.0				
Élevage	7.9	4.0	0.0	0.0	3.8	3.8	3.7	3.7				
Pêche, Forêt	4.6	4.6	0.0	0.0	4.7	4.5	4.4	4.4				
Secteur secondaire	18.3	8.1	-2.2	-5.4	5.4	2.8	7.2	4.0				
Industries minières	6.4	0.0	7.5	9.2	8.4	-2.2	8.0	-1.8				
Industries de transformation	4.9	20.8	3.4	3.5	4.8	3.1	3.9	5.4				
Agroalimentaire	2.0	18.6	-13.0	-16.0	4.0	5.0	6.0	6.0				
Textile	1.8	31.0	35.0	40.0	8.0	1.8	1.0	5.0				
Autres	1.0	15.5	-2.0	-2.0	1.8	2.5	5.0	5.0				
Energie	2.0	8.0	-2.0	-2.0	5.0	5.0	9.1	8.0				
Bâtiments et travaux publics	5.1	5.0	-20.0	-35.0	2.0	10.0	10.0	8.0				
Secteur tertiaire	35.0	3.8	-8.8	-8.7	4.4	5.8	7.0	5.7				
Transports et telecommunications	5.4	5.2	0.0	0.0	3.8	3.8	7.3	7.3				
Commerce	14.3	4.0	-10.0	1.0	4.3	6.0	5.6	5.6				
Services financiers	0.7	3.0	-10.0	-10.0	3.8	5.0	5.0	5.0				
Autres services non financiers	6.4	2.0	-15.0	-40.0	4.5	10.0	15.0	5.0				
Admninistration publique	8.5	4.0	-10.0	-10.0	5.0	5.0	5.0	4.5				
Impôts indirects	10.3	6.0	-10.3	-1.1	2.6	2.3	5.6	5.6				
PIB aux prix du marché	100.0	2.7	-1.5	-1.2	4.8	4.8	6.3	5.3				
	(en pourcentage du PIB nominal)											
Comptes nationaux		20.4	460	100	40 =	27.6	17.0	4				
Investissement intérieur brut		20.4	16.3	12.2	19.5	27.6	17.0	17.8				
Epargne nationale brute Solde transactions courantes		14.3 -6.2	10.6 -5.8	8.8 -3.3	11.5 -8.0	19.0 -8.7	8.4 -8.5	8.8 -9.1				
(transferts officiels compris)		-0.2	-5.6	-3.3	-0.0	-0.7	-0.5	-9.1				
Pour mémoire:												
PIB nominal (en milliards de francs CFA)		5,028	5,243	5,263	5,642	5,651	6,155	6,635				
Deflateur du PIB (variation annuelle en pourcentage)		4.9	5.9	5.9	2.7	2.4	2.5	2.4				

Sources : autorités maliennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Part du PIB nominal de 2010.

² Rapport du FMI No. 13/44. Mali - Rapport des services du FMI sur les consultations de 2012 au titre de l'article IV et décaissement FCR.

Tableau 3. Mali: Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2011-15 (in CFAF billions)

	2011	2012	•		2013		2014	2015
	Est.	Prog. ¹	Est.	Budget		Prog. rév.	Proj	
Recettes et dons	1,060.5	954.3	925.8	1,028.5	1,079.2	1,197.8	1,253.9	1,294.5
Recettes totales	866.6	917.1	912.8	1,028.5	1,018.3	1,014.4	1,116.6	1,219.6
Recettes budgétaires	770.5	816.9	813.3	929.0	918.1	914.9	1,008.2	1,102.8
Recettes fiscales	734.2	766.2	758.7	876.1	865.2	856.5	943.5	1,034.7
Impôts directs	220.8	243.2	263.2	253.0	265.4	286.7	313.3	341.7
Impôts indirects	513.4	523.0	495.5	623.2	599.8	569.9	630.2	693.0
TVA	310.4	298.0	286.5	343.9	336.7	328.5	368.6	409.2
Accises sur produits pétroliers	4.7	17.7	25.3	19.9	19.9	19.9	24.9	29.6
Droits d'importation	112.1	102.6	100.5	115.3	115.3	115.3	120.7	129.6
Autres impôts indirects	120.3	145.2	140.6	179.1	171.4	156.1	170.7	179.1
Remboursements de taxes	-34.1	-40.6	-57.5	-35.0	-43.5	-50.0	-54.7	-54.6
Recettes non fiscales	32.9	50.7	54.7	52.9	52.9	58.3	64.7	68.1
Fonds spéciaux et budgets annexes	96.1	100.2	99.5	99.5	100.2	99.5	108.4	116.8
Dons	193.9	37.2	13.0	0.0	60.8	183.4	137.3	74.9
Projets	97.1	33.0	8.6	0.0	60.8	60.1	71.7	74.9
Budget	96.9	4.2	4.4	0.0	0.0	113.9	65.6	0.0
dont : appui budgétaire général	55.7	3.6	3.8	0.0	0.0	113.9	65.6	0.0
dont : appui budgétaire sectoriel Dépenses totales et prêts nets (base	41.2	0.6	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
ordonnancement)	1,247.4	1,066.9	994.9	1,037.7	1,207.6	1,353.6	1,505.5	1,602.3
Dépenses budgétaires	1,144.7	968.7	889.3	940.1	1,109.3	1,259.7	1,397.1	1,485.5
Dépenses courantes	710.0	752.3	718.8	764.7	772.6	846.6	919.3	990.4
Traitements et salaires	265.1	306.7	291.1	311.8	311.8	311.8	339.7	366.2
Biens et services	232.0	220.6	207.8	232.6	232.6	266.2	287.5	310.0
Transferts et subventions	181.4	193.1	187.0	196.6	196.6	233.9	254.8	274.7
Intérêts	31.6	32.0	32.9	23.7	31.5	34.6	37.3	39.5
dont: intérieurs	13.5 437.9	14.1 216.3	15.0 170.5	11.5 175.4	11.5	14.6	14.6 477.8	15.0 495.1
Dépenses en capital Financées sur ressources extérieures	253.9	79.7	32.1	0.0	336.8 173.3	413.1 177.8	221.4	218.8
Financées sur ressources intérieures	184.0	136.6	138.4	175.4	163.5	235.3	256.3	276.3
Fonds spéciaux et budgets annexes	96.1	100.2	99.5	99.5	100.2	99.5	108.4	116.8
Prêts nets	-3.2	-2.0	-2.8	-1.9	-1.9	-5.6	0.0	0.0
Solde budgétaire global (hors dons) Solde budgétaire global (dons inclus)	-380.8 -186.9	-149.8 -112.6	-82.0 -69.0	-9.2 -9.2	-189.3 -128.5	-339.2 -155.8	-388.9 -251.6	-382.7 -307.8
Variation des arriérés	-8.2	-21.5	21.8	-9.2	-15.1	-39.0	0.0	0.0
dont : intérieurs	-9.2		18.7			-29.8	0.0	0.0
dont : extérieurs (intérêts)	1.0		3.1			0.0	0.0	0.0
Ajustement base caisse	2.2	4.2	-7.9	0.0	0.0	7.1	-3.4	5.2
Solde global (base caisse, dons inclus)	-192.8	-129.9	-62.6	-18.4	-143.6	-187.7	-255.0	-302.6
Financement	192.8	129.9	62.6	-36.5	89.0	157.6	120.5	107.8
Financement extérieur (net)	136.9	9.5	8.5	-22.6	74.7	102.5	119.4	107.1
Prêts	165.0	46.1	22.9	0.0	112.5	153.1	149.7	143.9
Prêts projets	120.0	46.1	22.9	0.0	112.5	113.1	149.7	143.9
Prêts budgétaires	45.0	0.0	0.0	0.0	0.0	40.0	0.0	0.0
Amortissement	-46.2	-48.2	-39.5	-34.0	-49.1	-49.1	-30.3	-36.8
Allègement de la dette	13.6	11.6	6.6	11.4	11.4	25.6	0.0	0.0
Variation des arriérés extérieurs (principa	4.5	24.4	18.5		0.0	-27.1	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	55.9	120.4	54.1	-13.8	14.3	55.2	1.1	0.7
Système bancaire	71.7	110.3	70.4	12.4	7.0	23.6	20.0	19.6
Banque centrale	62.9	57.7	83.3	5.6	0.3	8.0	16.7	16.3
Banques commerciales	3.3	52.6	67.9	6.8	6.8	15.5	3.3	3.3
Ajustement ²	5.5	0.0	-80.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	0.0	33.0	0.0	22.0	22.0	55.1	0.0	0.0
Financement non bancaire	-15.8	-47.4	-16.3	-48.2	-14.7	-23.5	-18.9	-18.9
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	54.8	54.6	30.0	134.5	194.8
Pour mémoire:								
Solde budgétaire de base ³	-57.6	-54.9	-39.5	2.2	-4.7	-21.9	-101.9	-163.9
Appui budgétaire général	100.7	3.6	3.8	0.0	0.0	153.9	65.6	0.0
PIB nominal	5,028	5,243	5,263	5,651	5,642	5,651	6,155	6,635

Sources : Ministère des Finances; estimations et projections des services du FMI.

Rapport du FMI No. 13/44. Mali - Rapport des services du FMI sur les consultations de 2012 au titre de l'article IV et décaissement FCR.

Ajustement pour tenir compte de la différence entre les définitions de l'État dans le tableau budgétaire et dans la situation monétaire.

Recettes totales, plus dons budgétaires généraux, moins recettes issues de l'allégement PPTE, moins dépenses totales et prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 4. Mali : Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2013

<u> </u>	Mars	<u> </u>	Juin	<u> </u>	Septen	nbre	Décen	bre
	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹ P	rog. rév.	Prog. ¹ F	Prog. rév.	Prog. ¹ F	rog. rév.
Recettes et dons	219.6	178.6	495.7	510.7	793.4	885.0	1,079.2	1,197.8
Recettes totales	204.4	178.6	465.3	461.3	747.7	756.3	1,018.3	1,014.4
Recettes budgétaires	179.4	177.5	415.2	411.6	672.6	681.6	918.1	914.9
Recettes fiscales	172.5	167.8	392.9	392.9	638.7	638.7	865.2	856.5
Impôts directs	53.6	54.2	128.4	138.7	196.6	208.9	265.4	286.7
Impôts indirects	118.9	113.6	264.6	272.8	442.1	419.3	599.8	569.9
TVA	67.3	71.4	154.3	161.7	247.3	240.5	336.7	328.5
Accises sur produits pétroliers	4.2	5.3	9.6	9.6	14.7	14.7	19.9	19.9
Droits d'importation	24.4	26.1	55.8	55.8	85.4	85.4	115.3	115.3
Autres impôts indirects	32.1	32.1	64.9	70.6	126.9	115.6	171.4	156.1
Remboursements de taxes	-9.2	-21.4	-20.1	-24.9	-32.2	-37.0	-43.5	-50.0
Recettes non fiscales	6.9	9.8	22.3	18.6	33.9	42.9	52.9	58.3
Fonds spéciaux et budgets annexes	25.1	1.1	50.1	49.8	75.2	74.6	100.2	99.5
Dons	15.2	0.0	30.4	49.4	45.6	128.8	60.8	183.4
Projets	15.2	0.0	30.4	30.0	45.6	45.0	60.8	60.1
Budget	0.0	0.0	0.0	9.8	0.0	74.2	0.0	113.9
dont : appui budgétaire général	0.0	0.0	0.0	9.8	0.0	74.2	0.0	113.9
dont : appui budgétaire sectoriel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
· · ·	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	265.4	161.1	537.5	605.5	885.8	1.013.0	1,207.6	1,353.6
-	240.8	161.1	488.3	558.5	812.1	942.6	1,109.3	1,259.7
Dépenses budgétaires	197.5	161.1	398.8	406.3	587.5	649.2	772.6	846.6
Dépenses courantes	78.0	64.0	155.9	144.2		233.9	311.8	311.8
Traitements et salaires Biens et services					233.9			
	64.4	32.9	128.8	127.8	178.0	209.4	232.6	266.2
Transferts et subventions	47.3	60.0	98.3	117.0	152.0	180.0	196.6	233.9
Intérêts	7.9	4.2	15.8	17.3	23.6	25.9	31.5	34.6
dont: intérieurs	2.9	1.0	5.8	7.3	8.6	10.9	11.5	14.6
Dépenses en capital	43.3	0.0	89.5	152.3	224.6	293.4	336.8	413.1
Financées sur ressources extérieures	43.3	0.0	86.6	86.6	130.0	134.5	173.3	177.8
Financées sur ressources intérieures	0.0	0.0	2.9	65.7	94.6	158.9	163.5	235.3
Fonds spéciaux et budgets annexes	25.1	1.1	50.1	49.8	75.2	74.6	100.2	99.5
Prêts nets	-0.5	-1.1	-1.0	-2.8	-1.4	-4.2	-1.9	-5.6
Solde budgétaire global (hors dons)	-61.0	17.5	-72.2	-144.2	-138.1	-256.8	-189.3	-339.2
Solde budgétaire global (dons inclus)	-45.7	17.5	-41.8	-94.8	-92.5	-128.0	-128.5	-155.8
Variation des arriérés	-3.8	-21.0	-7.6	-23.3	-11.3	-29.3	-15.1	-39.0
Ajustement base caisse	0.0	-14.3	-20.0	-13.1	-20.0	-10.4	0.0	7.1
Solde global (base caisse, dons inclus)	-49.5	-17.8	-69.3	-17.8	-123.8	-167.6	-143.6	-187.7
Financement	49.6	17.8	69.3	131.2	69.2	167.6	89.0	157.6
Financement extérieur (net)	18.7	-5.1	37.4	34.9	56.0	95.4	74.7	102.5
Prêts	28.1	0.0	56.2	56.6	84.3	124.8	112.5	153.1
Prêts projets	28.1	0.0	56.2	56.6	84.3	84.8	112.5	113.1
Prêts budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	40.0	0.0	40.0
Amortissement	-12.3	-6.5	-24.6	-28.2	-36.8	-37.3	-49.1	-49.1
Allègement de la dette	2.8	1.4	5.7	6.5	8.5	7.9	11.4	25.6
Variation des arriérés extérieurs (principal)	0.0	-4.2	0.0	-13.6	0.0	-20.3	0.0	-27.1
Financement intérieur (net)	20.9	22.9	31.9	96.4	13.1	72.2	14.3	55.2
Système bancaire	29.1	-21.7	28.3	52.0	7.7	34.5	7.0	23.6
Banque centrale	7.3	-24.0	4.9	12.9	2.6	10.8	0.3	8.0
Banques commerciales	21.8	2.3	23.4	39.1	5.1	23.7	6.8	15.5
Aiustement ²	0.0	20.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	5.5	33.0	11.0	55.1	16.5	55.1	22.0	55.1
Financement non bancaire	-3.7	-8.7	-7.4	-10.8	-11.1	-17.3	-14.7	-23.5
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	54.6	0.0	54.6	30.0
Pour mémoire:		100	20.4	47.3		40.1		24.5
Solde budgétaire de base ³	-14.8	18.9	20.1	-41.3	0.4	-40.1	-4.7	-21.9
Appui budgétaire extérieur	0.0	0.0	0.0	9.8	0.0	114.2	0.0	153.9

Sources : Ministère des Finances; projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI No. 13/44. Mali - Rapport des services du FMI sur les consultations de 2012 au titre de l'article IV et décaissement FCR.

² Ajustement pour tenir compte de la différence entre les définitions de l'État dans le tableau budgétaire et dans la situation monétaire.

Recettes totales, plus dons budgétaires généraux, moins recettes issues de l'allégement PPTE, moins dépenses totales et prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 5. Mali : Opérations financière consolidées de l'administration centrale, 2011–15 (en pourcentage du PIB)

	2011	2012			2013		2014	201
	Est.	Prog. ¹	Est.	Budget	Prog. ¹	Prog. rév.	Proj.	
Recettes et dons	21,1	18,2	17,6	18,2	19,1	21,2	20,4	19,5
Recettes totales	17,2	17,5	17,3	18,2	18,0	18,0	18,1	18,4
Recettes budgétaires	15,3	15,6	15,5	16,4	16,3	16,2	16,4	16,6
Recettes fiscales	14,6	14,6	14,4	15,5	15,3	15,2	15,3	15,6
Impôts directs	4,4	4,6	5,0	4,5	4,7	5,1	5,1	5,2
Impôts indirects TVA	10,2 6,2	10,0 5,7	9,4 5,4	11,0 6,1	10,6 6,0	10,1 5,8	10,2 6,0	10,4 6,2
Accises sur produits pétroliers	0,1	0,3	0,5	0,4	0,4	5,8 0,4	0,4	0,4
Droits d'importation	2,2	2,0	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Autres impôts indirects	2,4	2,8	2,7	3,2	3,0	2,8	2,8	2,7
Remboursements de taxes	-0,7	-0,8	-1,1	-0,6	-0,8	-0,9	-0,9	-0,8
Recettes non fiscales	0,7	1,0	1,0	0,9	0,9	1,0	1,1	1,0
Fonds spéciaux et budgets annexes	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Dons	3,9	0,7	0,2	0,0	1,1	3,2	2,2	1,1
Projets	1,9	0,6	0,2	0,0	1,1	1,1	1,2	1,1
Budget	1,9	0,1	0,1	0,0	0,0	2,0	1,1	0,0
dont : appui budgétaire général	1,1	0,1	0,1	0,0	0,0	2,0	1,1	0,0
dont : appui budgétaire sectoriel	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	24.0	20.2	10.0	10.4	21.4	24.0	24.5	24.5
	24,8	20,3	18,9	18,4	21,4 19,7	24,0	24,5	24,1
Dépenses budgétaires Dépenses courantes	22,8 14,1	18,5 14,4	16,9 13,7	16,6 13,5	13,7	22,3 15,0	22,7 14,9	22,4 14,9
Traitements et salaires	5,3	5,9	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
Biens et services	4,6	4,2	3,9	4,1	4,1	4,7	4,7	4,7
Transferts et subventions	3,6	3,7	3,6	3,5	3,5	4,1	4,1	4,1
Intérêts	0,6	0,6	0,6	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6
dont: intérieurs	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Dépenses en capital	8,7	4,1	3,2	3,1	6,0	7,3	7,8	7,5
Financées sur ressources extérieures	5,1	1,5	0,6	0,0	3,1	3,1	3,6	3,3
Financées sur ressources intérieures	3,7	2,6	2,6	3,1	2,9	4,2	4,2	4,2
Fonds spéciaux et budgets annexes	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Prêts nets	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0
Solde budgétaire global (hors dons) Solde budgétaire global (dons inclus)	-7,6 -3,7	-2,9 -2,1	-1,6 -1,3	-0,2 -0,2	-3,4 -2,3	-6,0 -2,8	-6,3 -4,1	-5,8 -4,6
Variation des arriérés	-0,2	-0,4	0,4	-0,2	-0,3	-0,7	0,0	0,0
dont : intérieurs	-0,2		0,4			-0,5	0,0	0,0
dont : extérieurs (intérêts)	0,0 0,0	0.1	0,1	0,0	0.0	0,0	0,0	0,0
Ajustement base caisse		0,1	-0,2		0,0	0,1	-0,1	0,1
Solde global (base caisse, dons inclus)	-3,8	-2,5	-1,2	-0,3	-2,5	-3,3	-4,1	-4,6
Financement	3,8	2,5	1,2	-0,6	1,6	2,8	2,0	1,6
Financement extérieur (net)	2,7	0,2	0,2	-0,4	1,3	1,8	1,9	1,6
Prêts	3,3	0,9	0,4	0,0	2,0	2,7	2,4	2,2
Prêts projets dont: non concessionnels	2,4	0,9	0,4	0,0	2,0	2,0	2,4	2,2
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts budgétaires Amortissement	0,9 -0,9	0,0 -0,9	0,0 -0,7	0,0 -0,6	0,0 -0,9	0,7 -0,9	0,0 -0,5	-0,6
Allègement de la dette	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,5	0,0	0,0
Variation des arriérés extérieurs (principal)	0,1	0,5	0,4	0,2	0,0	-0,5	0,0	0,0
Financement intérieur (net)	1,1	2,3	1,0	-0,2	0,3	1,0	0,0	0,0
Système bancaire	1,4	2,1	1,3	0,2	0,1	0,4	0,3	0,3
Banque centrale	1,3	1,1	1,6	0,1	0,0	0,1	0,3	0,2
Banques commerciales	0,1	1,0	1,3	0,1	0,1	0,3	0,1	0,0
Ajustement2	0,1	0,0	-1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes de privatisation	0,0	0,6	0,0	0,4	0,4	1,0	0,0	0,0
Financement non bancaire	-0,3	-0,4	-0,3	-0,9	-0,3	-0,4	-0,3	-0,3
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	0,5	2,2	2,9
<i>Pour mémoire:</i> Solde budgétaire de base ³	-1,1	-1,0	-0,8	0,0	-0,1	-0,4	-1,7	-2,5
			0,0		-U, I	-0,-		,.
Appui budgétaire général	2,0	0,1	0,1	0,0	0,0	2,7	1,1	0,0

Sources : Ministère des Finances; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI No. 13/44. Mali - Rapport des services du FMI sur les consultations de 2012 au titre de l'article IV et décaissement FCR.

² Ajustement pour tenir compte de la différence entre les définitions de l'État dans le tableau budgétaire et dans la situation monétaire.

Défini au tableau 3, note 3.

	2011	2012	!		2013		2014	2015
	Est.	Prog. ²	Est.	Budget	Prog. ² I	Prog. rév.	Pro	j.
				(in CFAF b	oillions)			
Recettes	1 070,7	954,3	925,8	1 039,9	1 090,5	1 197,8	1 253,9	1 294,5
Taxes	734,2	766,2	758,7	876,1	865,2	856,5	943,5	1 034,7
Dons	207,5	37,2	13,0	11,4	72,2	183,4	137,3	74,9
Courants	55,7	3,6	3,8	0,0	0,0	113,9	65,6	0,0
En capital	151,9	33,6	9,2	11,4	72,2	60,1	71,7	74,9
Autres recettes	129,0	150,9	154,2	152,4	153,1	157,8	173,1	184,9
Charges	1 244,1	1 052,5	988,8	1 039,6	1 209,5	1 359,2	1 505,5	1 602,3
Dépenses courantes	806,1	852,5	818,3	864,2	872,8	946,1	1 027,7	1 107,2
Rémunération des salariés	265,1	306,7	291,1	311,8	311,8	311,8	339,7	366,2
Utilisation de biens et services	232,0	220,6	207,8	232,6	232,6	266,2	287,5	310,0
Intérêts	31,6	32,0	32,9	23,7	31,5	34,6	37,3	39,5
Subventions	16,9	30,0	28,4	30,0	30,0	35,0	38,1	41,1
Dons	118,6	109,0	107,9	117,7	117,7	131,0	142,7	153,8
Autres dépenses	142,1	154,3	150,2	148,5	149,2	167,5	182,4	196,6
Acquisition nette d'actifs non financiers	437,9	200,0	170,5	175,4	336,8	413,1	477,8	495,1
Solde brut de gestion	264,6	101,8	107,6	175,6	217,8	251,7	226,2	187,3
Capacité(+)/besoin (–) de financement net	-173,4	-98,3	-62,9	0,3	-119,0	-161,3	-251,6	-307,8
Opérations financières nettes	-173,4	-98,3	-62,9	0,3	-119,0	-161,3	-251,6	-307,8
Acquisition nette d'actifs financiers	-20,0	-35,7	-90,3	38,5	19,8	-60,7	-20,7	-20,7
Intérieurs	-20,0	-35,7	-90,3	38,5	19,8	-60,7	-20,7	-20,7
Numéraire et dépôts	-41,3	-56,6	-87,5	-7,8	7,0	0,0	-20,7	-20,7
Crédits (capacité nette de financement)	-3,2	-2,0	-2,8	-1,9	-1,9	-5,6	0,0	0,0
Actions et autres participations (produit des privatisatio	15,8	22,9	0,0	48,2	14,7	-55,1	0,0	0,0
Autres comptes à recevoir	8,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation nette de passifs	153,4	62,6	-27,4	38,2	138,9	100,7	230,9	287,1
Intérieurs	10,4	60,9	-13,0	74,4	68,2	-17,8	115,5	184,4
Titres de dette et crédits	34,7	27,0	-22,7	0,0	0,0	-8,0	0,0	0,0
Autres comptes à payer	-24,4	33,9	9,7	74,4	68,2	-9,8	115,5	184,4
Extérieurs	143,0	1,7	-14,4	-36,2	70,6	118,5	115,5	102,7
Pour mémoire:								
Variation de la valeur nette: opérations	-173,4	-98,3	-62,9	0,3	-119,0	-161,3	-251,6	-307,8
PIB nominal	5 028	5 243	5 263	5 583	5 642	5 651	6 155	6 635

Sources : Ministère des Finances; estimations et projections des services du FMI.

 $^{^1 \, \}text{Manuel de statistiques de finances publiques (http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/)}.$

² Rapport du FMI No. 13/44. Mali - Rapport des services du FMI sur les consultations de 2012 au titre de l'article IV et décaissement FCR.

	2011	201	2	201	2	2014	2015
	2011_ Est.	Prog. ¹	Est.		rog. rév.		roj.
			(en	milliards FCF	-(A)		
Solde des transactions courantes							
Transferts officiels non compris	-393.0	-382.9	-233.5	-494.3	-1,257.8	-593.3	-599.5
Transferts officiels compris	-312.1	-301.6	-175.0	-450.7	-493.4	-524.5	-606.0
Balance commerciale	-159.3	98.2	19.3	58.3	-312.8	-257.5	-256.1
Exportations, f.à.b.	1,128.5	1,455.2	1,473.4	1,555.5	1,359.8	1,485.3	1,535.6
Coton fibre	90.9	214.9	227.8	164.4	174.1	183.7	198.1
Or	804.1	1,071.0	1,028.1	1,181.3	932.0	1,018.9	1,017.0
Autres	233.5	169.4	217.5	209.7	253.6	282.7	320.4
Importations, f.à.b.	-1,287.8	-1,357.0	-1,454.1	-1,497.1	-1,672.5	-1,742.8	-1,791.7
Produits pétroliers Produits alimentaires	-381.0 -178.2	-357.4 -227.3	-395.9 -201.8	-417.6 -210.0	-418.0 -288.4	-428.4 -229.3	-423.4 -235.9
Autres	-728.6	-772.3	-856.4	-869.6	-966.1	-1,085.1	-1,132.4
Services, net Crédit	-338.6 193.9	-355.4 178.3	-388.7 141.9	-395.7 182.8	-1,094.4 144.3	-472.4 161.8	-491.0 166.5
Débit	-532.4	-533.6	-530.6	-578.4	-1,238.7	-634.2	-657.5
dont: frêt et assurance	-266.5	-293.8	-300.4	-324.2	-362.2	-377.4	-388.0
Revenus, net	-217.9	-295.4	-255.5	-326.8	-249.4	-273.0	-273.5
dont: intérêts exigibles sur dette publique	-217.9 -17.1	-295.4 -17.9	-255.5 -11.8	-326.8	-249.4	-273.0	-273.5
Transferts, net	403.7	251.0	449.9	213.4	1,163.1	478.4	414.6
Transferts privés, net	322.7	169.7	391.4	169.8	398.7	409.6	421.2
Transferts officiels, net	81.0	81.3	58.5	43.6	764.4	68.8	-6.5
dont: dons budgétaires	55.7	3.6	3.8	0.0	113.9	65.6	0.0
Compte de capital et d'opérations financière	331.2	171.0	125.5	368.2	370.5	396.4	415.7
Compte de capital, net	170.3	56.0	49.7	102.5	103.6	119.1	126.0
dont: Dons projet	138.3	17.3	9.2	60.8	60.1	71.7	74.9
Compte d'opérations financières	160.9	115.0	75.7	265.7	266.9	277.3	289.7
Secteur privé (net) Investissement direct (net)	8.4 260.4	105.5 148.2	64.6 156.2	202.4 205.2	147.3 197.1	172.7 226.9	238.9 241.0
Investissement de portefeuille (net)	-1.7	-2.7	-1.7	-2.9	-1.8	-2.0	-2.2
Autres flux de capitaux privés	-250.3	-40.0	-89.9	0.0	-47.9	-52.2	0.0
Officiel, net	118.8	-2.1	-16.6	63.4	94.0	104.6	107.1
Déboursements	165.0	46.1	22.9	112.5	153.1	149.7	143.9
Appui budgétaire	45.0	0.0	0.0	0.0	40.0	0.0	0.0
Financement de projets	120.0	46.1	22.9	112.5	113.1	149.7	143.9
Autorités monétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement exigible dette pub.	-46.2	-48.2	-39.5	-49.1	-49.1	-30.3	-36.8
Erreurs et omissions	-25.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	19.2	-130.6	-49.5	-82.5	-122.9	-128.2	-190.3
Financement	-19.2	130.6	49.5	82.5	122.9	128.2	190.3
Avoirs extérieurs (net)	-32.8 21.2	119.0	42.9	71.1 7.3	-10.0	-6.4 -4.0	-4.5
dont: FMI (net) Assistance au titre de l'initiative PPTE	13.6	3.8 11.6	3.8 6.6	7.3 11.4	14.5 25.6	0.0	-4.3 0.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	107.3	134.5	194.8
				ı PIB, sauf ind	dication con		
Solde des transactions courantes		(en pot	cernage at	10, 3aui IIIC	a.cadon con	a an c)	
Transferts officiels non compris	-7.8	-7.3	-4.4	-8.8	-22.3	-9.6	-9.0
Transferts officiels compris	-6.2	-5.8	-3.3	-8.0	-8.7	-8.5	-9.1
Commerce extérieur			(variation an	nuelle en po	urcentage)		
Indice volume d'exportations	49.1	15.5	57.8	9.5	1.7	2.9	3.8
Indice volume d'importations	11.7	6.1	9.1	6.4	22.6	3.7	3.6
Valeur unitaire des exportations	-2.0	12.2	22.5	-3.2	-11.2	2.4	-0.3
Valeur unitaire des importations	-14.7	-2.3	3.5	3.7	-6.2	0.5	-0.8
Termes de l'échange	14.9	14.8	18.3	-6.6	-5.3	1.9	0.4

Sources : autorités maliennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI No. 13/44. Mali - Rapport des services du FMI sur les consultations de 2012 au titre de l'article IV et décaissement FCR.

	2011	2012 Prog. ¹ Est.		201	3	2014	201
	Est.			Prog. ¹ P	rog. rév.	Proj.	
			(en ı	millliards FCF	FA)		
Avoirs extérieurs nets	693,9	614,9	696,7	543,8	706,7	713,5	718,5
BCEAO	584,9	466,0	542,1	394,8	552,1	558,9	563,8
Banques commerciales	109,0	149,0	154,6	149,0	154,6	154,6	154,6
Avoirs intérieurs nets	798,0	1 049,4	1 014,9	1 197,6	1 131,3	1 288,5	1 439,8
Crédit à l'État (net)	-203,7	-93,4	-54,2	-86,4	-30,6	-10,6	9,0
BCEAO	-11,2	46,5	75,9	46,8	83,9	100,6	116,9
Banques commeciales	-192,5	-140,5	-130,1	-133,7	-114,6	-111,3	-108,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédit à l'economie	1 049,3	1 142,8	1 099,2	1284,0	1 192,0	1 329,2	1 460,9
Autres postes (net)	-47,6	0,0	-30,1	0,0	-30,1	-30,1	-30,1
Masse monétaire (M2)	1 492,0	1 664,3	1 711,7	1 741,4	1 838,0	2 002,0	2 158,2
Circulation fiduciaire hors banques	415,4	463,4	507,5	484,8	545,0	593,6	639,9
Dépôts bancaires	1 076,6	1 200,9	1 204,2	1 256,5	1 293,1	1 408,4	1 518,3
Pour mémoire:							
Monnaie centrale (M0)	643,5	717,8	733,6	751,1	787,8	858,0	925,0
Réserves internationales brutes BCEAO	701,4	582,5	660,2	511,3	684,6	687,7	688,5
en pourcentage de la monnaie au ser	47,0	35,0	38,6	29,4	37,2	34,3	31,9
	(en p	ourcentage	de la monn	aie au sens l	arge en déb	out de périod	de)
Contribution à la croissance de la monnaie	au sens lar	ge					
Masse monétaire (M2)	15,3	11,6	14,7	4,6	7,4	8,9	7,8
Avoirs extérieurs nets	-2,5	-5,3	0,2	-4,3	0,6	0,4	0,2
BCEAO	2,5	-8,0	-2,9	-4,3	0,6	0,4	0,2
Banques commerciales	-5,0	2,7	3,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Avoirs intérieurs nets	17,8	16,9	14,5	8,9	6,8	8,6	7,6
Crédit à l'État	5,1	7,4	10,0	0,4	1,4	1,1	1,0
Crédit à l'economie	15,8	6,3	3,3	8,5	5,4	7,5	6,6
Autres postes, nets	-3,1	3,2	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0
	(v	ariation and	nuelle en po	urcentage, s	auf indicatio	n contraire)	
Pour memoire:							
Masse monétaire (M2)	15,3	11,6	14,7	4,6	7,4	8,9	7,8
Base monetaire (M0)	18,0	11,6	14,0	4,6	7,4	8,9	7,8
Crédit à l'économie	24,1	9,0	4,8	12,4	8,4	11,5	9,9
Vitesse de circulation (PIB/M2)	3,4	3,2	3,1	3,2	3,1	3,1	3,1
Multiplicateur monetaire (M2/M0)	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Circulation fiduciaire/M2 hors banques	27,8	27,8	29,6	27,8	29,6	29,6	29,6

	2008	2009	2010	2011	201	
					Es	
	(en pourcentage)					
Fonds propres						
Fonds propres/actifs pondérés par les risques	11.4	9.9	16.9	17.4	14.	
Fonds propres de base (Tier 1)/actifs pondérés par les ris	10.5	9.4	15.4	15.5	12	
Fonds propres (valeur nette) en pourcentage des actifs	6.0	5.7	9.2	9.3	8	
Répartition sectorielle du crédit à l'économie						
Agriculture et pêche	11.6	7.5	3.0	4.0	10	
Secteur minier	0.1	0.1	0.3	0.1	3	
Secteur manufacturier	8.0	6.9	8.0	8.0	9	
Électricité, gaz, eau	4.3	5.9	11.3	13.3	6	
ВТР	2.0	2.4	4.3	5.0	5	
Commerce de gros et de détail, hôtels, restaurants	40.6	43.8	42.0	46.0	44	
Transports, entreposage, communications	14.7	12.7	9.0	8.0	5	
Assurance, immobilier et services aux entreprises	6.7	7.7	11.0	8.0	8	
Services collectifs et sociaux	3.4	4.0	5.0	5.0	4	
Autres activités	8.6	9.0	6.1	2.7	1	
Qualité des actifs						
Prêts improductifs/total des prêts	25.3	21.9	21.5	18.5	21	
Prêts improductifs/total des prêts (net de provisionnemer	9.3	9.1	8.8	6.5	8	
Provisions/prêts improductifs bruts	66.9	59.5	64.0	69.3	65	
Provisions/prêts bruts	15.4	14.8	13.5	13.1	13	
Produit et rentabilité						
Rendement des actifs	0.8	0.6	1.4	1.4		
Rendement des fonds propres	12.9	10.0	15.2	15.2		
iquidité						
Actifs liquides/total des actifs	43.8	48.9	50.6	47.4	48	
Actifs liquides/passifs à court terme	84.0	61.2	92.9	89.4	90	
Dépôts/actifs	73.6	73.0	75.4	70.7	86	
Prêts/dépôts	90.7	71.1	69.8	77.4	77	
Pour mémoire 1						
Taux créditeur	5.0	4.7	4.9	4.9		
Taux débiteur	9.8	9.4	9.3	9.4		

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	(en millions de DTS)									
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant										
Principal	2.9	5.2	5.7	8.2	11.6	11.7	10.6	10.0	7.1	3.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospec	tif									
Principal	2.9	5.2	5.7	8.2	11.6	12.7	12.6	12.0	9.1	5.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
Total obligations sur la base du crédit existant et prospectif										
En millions de DTS	2.9	5.2	5.9	8.4	11.8	12.8	12.7	12.1	9.1	5.0
En milliards de FCFA	2.2	4.0	4.5	6.4	9.1	10.0	9.9	9.4	7.1	3.9
En pourcentage des recettes publiques	0.2	0.4	0.4	0.5	0.6	0.7	0.6	0.5	0.4	0.2
En pourcentage des exportations de biens et services	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5	0.6	0.5	0.5	0.4	0.2
En pourcentage du service de la dette	3.8	5.9	5.9	8.6	11.6	11.7	11.2	10.0	7.1	3.7
En pourcentage du PIB	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
En pourcentage de la quote-part	3.1	5.6	6.3	9.0	12.6	13.8	13.6	12.9	9.8	5.4
Encours des crédits du FMI1										
En millions de DTS	84.2	79.0	73.4	65.2	53.6	40.9	28.3	16.3	7.2	2.2
En milliards de FCFA	64.1	60.3	56.3	50.3	41.5	31.9	22.1	12.7	5.6	1.7
En pourcentage des recettes publiques	6.3	5.4	4.6	3.8	3.0	2.1	1.4	0.7	0.3	0.1
En pourcentage des exportations de biens et services	4.3	3.7	3.3	2.9	2.4	1.8	1.2	0.7	0.3	0.1
En pourcentage du service de la dette	110.3	89.2	73.7	67.4	52.7	37.4	24.9	13.5	5.6	1.6
En pourcentage du PIB	1.1	1.0	8.0	0.7	0.5	0.4	0.3	0.1	0.1	0.0
En pourcentage de la quote-part	90.3	84.7	78.6	69.9	57.4	43.8	30.3	17.5	7.7	2.3
Décaissements et rachats	19.1	-5.2	-5.7	-8.2	-11.6	-12.7	-12.6	-12.0	-9.1	-5.0
Décaissements	22.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	2.9	5.2	5.7	8.2	11.6	12.7	12.6	12.0	9.1	5.0
Pour mémoire :	(en milliards FCFA, sauf indication contraire)									
PIB moninal	5,651	6,155	6,635	7,111	7,636	8,188	8,785	9,430	10,128	10,882
Exportations de biens et services	1,504	1,647	1,702	1,732	1,736	1,803	1,862	1,925	1,993	2,066
Recettes publiques	1,014	1,117	1,220	1,309	1,405	1,512	1,633	1,762	1,904	2,060
Service de la dette	58	68	76	75	79	85	89	94	101	106

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL 27

	1990	1995	2000	2005	201
Objectif 1 : Éradiquer la pauvreté extrême et la faim	= réduire de m	oitié les taux o	de pauvreté e	t malnutritior	n de 1990
Ratio emploi/population, 15 ans et plus, total (%)	48	48	49	47	4
Ratio emploi/population, 15-24 ans, total (%)	35	35	35	36	3
PIB par personne employée (\$ constants 1990 en PPA)	2 421	2 598	2 862	3 409	376
Part des revenus des 20 % les plus pauvres (%)	7	5	6	7	
Prévalence de la malnutrition infantile, poids/âge (% des moins d		38	30	28	
Indice d'écart de la pauvreté à 1,25 dollar EU/jour (PPA) (%)	••	53	26	19	1
Nombre de personnes vivant avec 1,25 dollar EU par jour (PPA)		86	61	51	5
Emploi vulnérable, total (% emploi total)		96		87	
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		But 2015	= accroître so	colarisation n	ette à 10
Taux d'alphabétisation, femmes, (% des 15–24 ans)			17	31	
Taux d'alphabétisation, hommes, (% des 15–24 ans)			32	47	
Pourcentage de la cohorte qui atteint la fin du primaire	33		76	74	7
Taux d'achèvement du primaire, total (% du groupe d'âge pertin	9		31	44	5
Taux de scolarisation primaire (% net)			42	54	6
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation		Rut 2015	= accroître le	taux d'éducat	tion à 10
Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement nat		2	12	10	1
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire (%)	61	69	75	80	8
Ratio filles/garçons dans l'enseignement secondaire (%)	50	50	56	62	7
Ratio filles/garçons dans l'enseignement tertiaire (%)	15	18	48	54	4
Proportions de femmes employées dans les secteurs non agrico		27		35	
(% du total des emplois non agricoles)					
Objects 4 - District In accordable (to food)	D-+ 2015	d. 2/2 l			1 - 100
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile Vaccination contre la rougeole (% des enfants de 12 à 23 mois)	But 2015 = rédu 43	ire de 2/3 ia n 52	55	moins de 5 an 73	is de 199 6
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	132	122	114	106	10
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1.000)	257	235	214	196	17
Goal 5: Improve maternal health	But 201	.5 = réduire de	3/4 la morta	lité maternell	e de 199
Taux fécondité adolescentes (naissances pour 1.000, 15-19 ans)		191	190	188	17
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (% du to		40	41	49	
Taux de prévalence des contraceptifs (% des femmes 15-49 ans)		7	8	8	
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.00	1 100	930	740	620	54
Femmes enceintes recevant soins prénataux (%) Besoins contraceptions non satisfaits (% femmes mariées, 15-49		47 26	57 29	70 31	
beson's contraceptions non satisfaits (70 femines mances, 15 45	••	20	23	31	
Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres n	it 2015 = comme	ncer à inverse	r la SIDA et a	utres grandes	maladie
Enfants fébriles recevant antipaludiques		••		32	
(% des enfants fébriles de moins de 5 ans)					
Utilisation préservatifs, femmes (% femmes 15-24 ans)		3	3	4	
Utilisation préservatifs, hommes (% hommes 15-24 ans)	 163	26 185	26 124	29 61	-
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes) Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15-49 ans)	0	2	2	1	6
Cas de tuberculose dépistés (%, toutes formes)	21	17	30	59	5
eas de tabélediose depistes (10) todies formes)			30	33	
Objectif 7 : Assurer un environnement durable					
Émissions de CO2 (kg par \$ de PIB en PPA)	0	0	0	0	
Émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)	0	0	0	0	
Zones forestières (% de la superficie totale des terres)	12		11	11	1
Équipements d'assainissement améliorés (% de la population y a	15	17	18	20	2
Sources d'eau améliorées (% de la population y ayant accès) APD nette reçue par habitant (\$ courants)	28 55	37 55	46 25	55 55	6 7
APD nette reçue par nabitant (\$ courants)	55	55	25	55	/
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le dév					
Service de la dette	15	16	13	4	
(PGE et FMI uniquement, % des export. hors envois de fonds de	s expatriés)				
Utilisateurs du réseau Internet (pour 1.000 personnes)	0	0	0	1	
Abonnés téléphone mobile (pour 100 personnes)	0	0	0	6	4
Abonnés téléphone fixe (pour 100 personnes)	0	0	0	1	
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	7	7	7	7	
Autres objectifs et indicateurs					
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courants)	260	240	230	390	60
RNB, méthode Atlas (\$ courants) (milliards)	2	2	3	5	
Formation brute de capital (% du PIB)	23	23	25	23	
Espérance de vie à la naissance, total (en années)	44	46	47	49	5
Taux d'alphabétisation des adultes (% de personnes âgées de 1			19	26	
Population, total (en millions)	8,7	9,8	11,3	13,2	15,
Échanges commerciaux (% du PIB)	51	57	66	63	

Lettre d'intention

Bamako, le 10 mai 2013

Madame Christine Lagarde Directrice générale Fonds monétaire international 700, 19th Street, N.W. Washington, D.C, 20431 Etats Unis d'Amérique

Madame la Directrice générale,

- 1. Le 28 janvier 2013, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un décaissement d'un montant équivalent à 12 millions de DTS (18 millions de \$) en faveur du Mali au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) afin d'appuyer le programme du gouvernement visant à préserver la stabilité macroéconomique et relancer la croissance en 2013, dans le cadre d'un vaste soutien des partenaires techniques et financiers au renouveau du pays après la crise de 2012.
- Le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint fait le point sur l'évolution récente de l'économie malienne et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de notre programme au cours des derniers mois de l'année 2012 et des premiers mois de l'année 2013. Ce mémorandum présente également la mise à jour des politiques économiques et financières que le gouvernement malien entend mettre en œuvre d'ici la fin de l'année pour préserver la stabilité macroéconomique, soutenir la croissance et maintenir le cap vers l'amélioration de la gestion des finances publiques.
- 3. Comme expliqué dans le MPEF, presque tous les indicateurs de notre progamme à fin décembre 2012 et fin mars 2013 ont été atteints et toutes les mesures faisant l'objet de repères structurels ont été mises en œuvre.
- 4. Bien que le décaissement de janvier au titre de la FCR ait déjà contribué à catalyser un retour très important de l'aide extérieure au Mali, il subsiste un écart de financement de 107 millards de FCFA (214 millions de \$) dans la balance des paiements en 2013, dont 30 milliards de FCFA (60 millions de \$) pour financer les dépenses inscrites dans le projet de loi de finance rectificiative 2013 et 77 milliards de FCFA (154 millions de \$) pour financer les besoins d'aide humanitaire identifiés par les acteurs humanitaires pour répondre à la crise.
- 5. A la lumière des résultats obtenus dans la mise en œuvre de son programme, le gouvernement sollicite un nouveau décaissement de 10 millions de DTS (15 millions de \$) au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) en vue de couvrir une partie du déficit de la balance des paiements qui s'annonce.

- 6. Le gouvernement estime que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs de son programme en 2013. Il prendra toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire à cette fin. Il consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures préalablement à toute révision des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint. Ce faisant, le gouvernement entend continuer à faire preuve de sa bonne conduite en matière de politique macroéconomique et de gestion des finances publiques à l'égard de ses partenaires techniques et financiers, en attendant que les circonstances soient propices pour demander un nouvel accord triennal au titre le la Facilité élargie de crédit.
- 7. Le gouvernement est disposé à mettre à la disposition des services du FMI toutes les informations utiles mentionnées dans le Protocole d'accord technique (PAT) sur les progrès accomplis dans le cadre du programme. Pendant l'exécution du programme, le gouvernement n'entend introduire ou renforcer aucune restriction de change, pratique de taux de change multiples, restriction à l'importation pour soutenir la balance des paiements, ni conclure d'accords de paiement bilatéraux en violation de l'Article VIII des Statuts du FMI.
- Le gouvernement a l'intention de rendre publics le contenu du rapport des services du FMI, y compris cette lettre, le MPEF ci-joint, le PAT et l'annexe d'information. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site Web après l'approbation du décaissement au titre de la FCR par le Conseil d'administration du FMI.

Veuillez agréer, madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Tièna Coulibaly Ministre de l'économie, des finances et du budget

Pièces jointes :

- 1. Mémorandum de politiques économiques et financières,
- 2. Protocole d'accord technique.

Piece Jointe I—Mémorandum de politiques économiques et financières

1. Le présent mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) présente les développements récents et la performance par rapport au programme de politiques économiques et financières du Mali mis en œuvre dans le cadre de la demande d'un décaissement au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR).

Évolution économique récente et performance par rapport au programme soutenu par la FCR

A. **Évolution économique récente**

- 2. En 2012, l'économie malienne a été soumise à une multitude de chocs :
- La mauvaise campagne agricole en 2011 a provoqué une crise alimentaire. Le Système d'alerte précoce (SAP) a estimé que 196 communes dont la population est estimée à 3,6 millions de personnes ont constitué une zone à risque de malnutrition. Avec l'aide de la communauté internationale, le gouvernement a mis en place un plan d'urgence de réponse à la crise alimentaire, comprenant des distributions alimentaires gratuites, des ventes de céréales à prix subventionnés, des activités liées à des transferts sociaux, la reconstitution des stocks céréaliers et des appuis en matière d'agriculture, d'élevage, et de nutrition.
- En plus de la crise céréalière, le Mali a été confronté à une crise humanitaire provoquée par les attaques perpétrées dans le nord du pays par une rébellion qui revendiquait l'indépendance de la zone constituée par les trois régions du nord et les activités terroristes d'organisations affiliées à Al-Qaeda. Ces attaques ont provoqué la fuite d'environ 470.000 personnes dont 182.000 dans les pays voisins (75.000 en Mauritanie, 58.000 au Niger, et 49.000 au Burkina Faso).
- En mars 2012, le pays a souffert d'une période de violence et de confusion. En avril, le Président a démissionné et le Président de l'Assemblée nationale lui a succédé avec un mandat jusqu'aux prochaines élections présidentielles. Un premier ministre, a été nommé, un gouvernement a été formé, et l'Assemblée nationale a repris ses travaux. Le 20 août 2012 dernier, le Président a élargi la composition du gouvernement pour former un gouvernement d'union nationale avec comme priorité la reconquête du nord du pays et l'organisation d'élections présidentielles et législatives. Le 15 décembre 2012, un nouveau changement de Premier ministre a eu lieu et un gouvernement plus inclusif a été mis en place. Le gouvernement d'union nationale a demandé l'aide des Nations Unies, de l'Union africaine et de la Communauté des états de l'Afrique de l'ouest pour reconquérir le nord du pays.

- 3. Ces chocs ont ébranlé les fondements de l'économie. Alors que la croissance réelle du PIB en 2012 avait été estimée 5,6 pour cent lors de l'élaboration de la Loi de finances 2012, le PIB réel s'est contracté de 1,2 pour cent. Cette contraction du PIB s'explique par un recul généralisé des activités dans le secteur secondaire et tertiaire. Ainsi, à l'exception des productions d'or, de l'égrainage du coton, du textile qui ont continué à bien se comporter, toutes les autres branches d'activité ont souffert de la crise. La valeur ajoutée dans le secteur du bâtiment et des travaux publics s'est contractée de 35 pour cent et celle du secteur de l'hôtellerie et de la restauration de plus de 40 pour cent en raison de la suspension de l'aide budgétaire des partenaires techniques et financiers (PTF) du Mali à la suite à des évènements de mars, la forte réduction des aides projets, et la chute du tourisme d'affaires. La pluviométrie abondante et bien répartie a engendré une forte croissance du secteur primaire (9pour cent) qui a permis de limiter le niveau de la contraction du PIB total. La mauvaise campagne agricole en 2011 a engendré une hausse des prix des produits alimentaires qui a poussé l'inflation à 5,3 pour cent en moyenne annuelle en 2012, contre une norme communautaire de 3 pour cent.
- 4. Le déficit des opérations courantes (dons compris) de la balance des paiements s'est contracté pour atteindre 3,3 pour cent du PIB en raison de la forte augmentation des exportations d'or et de coton et des transferts des travailleurs migrants. Cette amélioration du compte courant n'a pas suffi pour compenser la détérioration du compte de capital et des opérations financières en raison de la forte baisse de l'aide extérieure et des investissements directs étrangers. En conséguence, le Mali a puisé dans les réserves de changes de la BCEAO pour un montant de 43 milliards de FCFA (87 millions de \$) en vue de financer le déficit global de sa balance des paiements en 2012.
- 5. En 2012, la masse monétaire a crû de 15 pour cent, sous l'impulsion de l'utilisation par l'Etat de ses dépôts pour financer le déficit budgétaire. Les crédits à l'économie n'ont progressé que de 5 pour cent en raison de la récession dans les secteurs secondaire et tertiaire.
- 6. A la suite de l'invasion du nord par des groupes terroristes, les banques ont été contraintes de fermer leurs agences dans cette zone du pays et ont subi des dommages évalués à 18 milliards de FCFA (36 millions de \$ ou 0,3 pour cent du PIB), dont 4 milliards de vols d'encaisse, 12 milliards d'encours de crédit dont le remboursement est compromis, et 2 milliards de dégâts matériels. Les dommages subis par les banques dans le nord et la récession ont conduit à une détérioration de la stabilité du secteur bancaire. En effet, le ratio de capitalisation pondéré en fonction des risques a diminué pour atteindre 14,3 pour cent en décembre 2012 et l'encours des prêts improductifs a augmenté pour atteindre 21,3 pour cent du total des crédits (8,7 pour cent, déduction faite des provisions). La stabilité financière du secteur de la micro finance s'est également détériorée : la part des prêts improductifs a atteint 11,5 pour cent en 2012.
- 7. Dans le domaine budgétaire, le gouvernement a opéré très rapidement une régulation des dépenses pour les maintenir à un niveau compatible avec ses recettes et ses avoirs de trésorerie. Ce faisant le gouvernement s'est efforcé de donner la priorité au paiement des salaires, des pensions, des bourses des étudiants, des dépenses de l'armée et des forces de sécurité, et des dépenses prioritaires dans les secteurs de l'éducation, la santé, et la protection sociale. En octobre

2012, le gouvernement a présenté une Loi de finance rectificative (LFR) à l'assemblée nationale réduisant les recettes et dons de 3,2 pour cent du PIB et les dépenses de 6,4 pour cent du PIB par rapport aux niveaux observés en 2011. En fin d'année, il est apparu que recettes fiscales (avant remboursement de taxes) ont été très proches et que les dépenses sur financement intérieur ont été inférieures des montants prévus dans la LFR. Dès lors le solde budgétaire de base¹ a été inférieur au niveau programmé.

- 8. Ainsi, en dépit d'une baisse l'aide budgétaire générale des PTF de 97 milliards de FCFA (1,8 pour cent du PIB) en 2012 par rapport en 2011 en raison de la suspension de l'aide qui a suivi les évènements de mars, et d'une révision à la baisse des recettes fiscales de 70 milliards de FCFA (1,3 pour cent du PIB) par rapport au montant prévu dans la Loi de finances initiale, le gouvernement est parvenu à contenir le déficit budgétaire (base caisse, dons inclus) à un peu moins de 63 milliards de FCFA (1,2 pour cent du PIB). Ce résultat a été obtenu grâce aux efforts redoublés des régies de recettes, à une augmentation de la fiscalité sur les produits pétroliers et à la réduction des subventions à la consommation de gaz butane, et au prix de coupes dans les dépenses d'investissement. Cependant, il s'est accompagné de l'accumulation d'arriérés de paiement sur la dette extérieure pour un montant de 27,1 milliards de FCFA (54 millions de \$ ou 0,5 pour cent du PIB), et de l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs pour un montant estimé à 29,8 milliards de FCFA (0,6 pour cent du PIB) jusqu'à présent.
- Le gouvernement a pris contact avec tous ses créanciers extérieurs vis-à-vis desquels il a accumulé des arriérés afin de leur réaffirmer son engagement de rembourser tous ses arriérés dès que la situation de trésorerie le permettra. En 2013, le gouvernement a inscrit un crédit de 27,1milliards de FCFA dans son projet de Loi de finance rectificative (PLFR) 2013 pour rembourser l'ensemble de ces arriérés en 2013 (¶25).
- 10. Les arriérés de paiement intérieurs identifiés jusqu'à présent résultent pour l'essentiel de dépenses d'investissement qui n'ont pu être ordonnancés à la suite du gel des crédits d'investissement après les évènements de mars et de la réduction des crédits d'investissement dans la LFR. Le gouvernement a commandité un audit pour faire un inventaire exhaustif des arriérés de paiement intérieurs qui ont été accumulés en 2012 d'ici le 31 août 2013 (repère structurel, Tableau 2).
- 11. Au cours du premier trimestre 2013, l'inflation a reculé à la suite de la bonne campagne agricole et les finances publiques ont dégagé un faible déficit. En mars 2013, l'inflation a reculé de 0,6 pour cent par rapport à mars 2012 et atteint 3,9 pour cent en moyenne au cours des douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents. Les recettes et les dépenses publiques ont

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL 33

¹ Le solde budgétaire de base est égal à la différence entre la somme des recettes et des dépenses sous le contrôle direct des autorités, c.-à-d. les recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés) plus les dons destinés à l'appui budgétaire général moins les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur.

été en quasi-équilibre, le déficit base caisse ne s'élevant qu'à 18 milliards de FCFA (0,3pour cent de PIB).

В. Performance par rapport au programme soutenu par la FCR

- 12. Cinq des six indicateurs du programme à fin décembre 2012 présentés dans la lettre d'intention du 10 janvier dernier ont été respectés (Tableau 1). Les recettes fiscales brutes ont dépassé leur objectif de 9 milliards de FCFA. Le solde budgétaire de base est resté légèrement en dessous de son plafond. Les dépenses prioritaires dans les secteurs de l'éducation, de la santé et du développement social ont été supérieures au plancher programmé. La hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs a été légèrement inférieure au montant programmé. Le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'Etat a été inférieur à son plafond ajusté. Cependant, les autorités ont conclu deux emprunts extérieurs d'un montant total de 53 milliards de FCFA (107 millions de \$ ou 1,0 pour cent du PIB) avec des éléments dons légèrement inférieurs au seuil minimum de 35 pour cent dans le programme.² Alors que l'élément don du plus important de ces deux emprunts atteignait le minimum requis en cours de négociation, cela ne fut plus le cas au moment de son entrée en viqueur car les services du FMI avaient entretemps revu le taux d'actualisation à la baisse dans la feuille de calcul mise à jour à intervalle régulier sur son site internet. Le gouvernement s'engage à resserrer les procédures à la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) afin de veiller, dans la mesure du possible, à ce que l'élément don des emprunts extérieurs atteigne le niveau minimum requis au moment de son entrée en vigueur.
- A fin mars 2013, tous les indicateurs du programme ont été respectés (Tableau 1). Les recettes fiscales brutes ont dépassé leur plancher et le solde budgétaire de base et le financement intérieur net des banques et du marché sont restés en dessous de leurs plafonds en raison de la sous-exécution de la plupart des dépenses par rapport aux montants programmés. Les dépenses prioritaires ont été supérieures à leur plancher. L'Etat n'a accumulé aucun arriéré sur la dette extérieure en 2013. Il a remboursé ses arriérés sur la dette extérieure (¶7) à concurrence de 4,2 milliards de FCFA au premier trimestre et ceux-ci ont en conséquence été réduits à 22,9 milliards de FCFA au 31 mars 2013. L'Etat n'a conclu aucun emprunt non-concessionnel depuis le début de l'année.
- 14. Toutes les mesures faisant l'objet de repères structurels ont été mises en œuvre (Tableau 2) :
- La Direction Générale du B3udget (DGB) a produit à l'aide des logiciels PRED5 et AICE des rapports mensuels qui ont permis d'établir que le total des dépenses en instances de paiement à fin janvier 2013 s'élevait à 56 milliards de FCFA (1,1 pour cent du PIB), dont

² Il s'agit d'un emprunt de 100 millions de \$ avec un élément don de 33,5 pour cent auprès de l'Exim Banque de l'Inde pour financer l'interconnexion du réseau électrique du Mali avec celui de la Côte d'Ivoire, et d'un emprunt de 6,7 millions de \$ avec un élément don 33,1 pour cent auprès de la Banque d'Investissement et de Développement de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

- 33 milliards depuis moins de 90 jours après la liquidation de ces dépenses et 23 milliards depuis plus de 90 jours après leur liquidation.
- En comparant les déclarations de chiffre d'affaires à la Direction Générale des Impôts (DGI) et d'importations à la Direction Générale des Douanes (DGD), le Comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financières (CMRIEF) est arrivé à la conclusion que 81 pour cent des importateurs ont déclaré des chiffres d'affaires en 2010 et 2011 qui semblent anormalement faibles par rapport à leurs importations au cours de ces mêmes années.3
- La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) a étudié en détails tous les postes de la position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire (PNG) au 31 décembre 2012 en coopération avec la Direction Nationale de la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Cette étude a établi que la position nette du gouvernement vis-à-vis des banques (PNG) s'élevait à une situation créditrice de 54 milliards de FCFA (1,1 pour cent du PIB) pour l'Etat au sens large de la directive sur le Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dont une position nette du Trésor (PNT) débitrice de 112 milliards de FCFA (2,1 pourcent du PIB) et une position créditrice nette des autres entités publiques de 166 milliards de FCFA (3,2 pour cent du PIB).

Politiques économiques et financières pour l'année 2013

- 15. L'année 2013 a commencé avec des progrès rapides dans la reconquête du nord du pays. A la suite d'une attaque massive des organisations affiliées à Al-Qaeda au début du mois de janvier au-delà de la ligne de front qui séparait le nord et le sud du pays, le gouvernement de transition a fait appel à la France pour l'aider à arrêter leur progression. L'armée française est intervenue vigoureusement avec 4000 soldats en appui à l'armée malienne pour d'abord arrêter la progression de ces groupes et ensuite, en compagnie de 2000 soldats de l'armée tchadienne, reprendre une à une toutes les villes du nord du pays et attaquer leur sanctuaire dans une région montagneuse au nord de la ville de Kidal à proximité des frontières avec l'Algérie et le Niger. En plus, plus de 4000 soldats africains ont été déployés au Mali pour aider l'armée malienne à assurer la sécurité dans le nord du pays. Le gouvernement de transition a adopté une feuille de route prévoyant le rétablissement de l'administration dans le nord du pays et la tenue d'élections présidentielles en juillet 2013.
- 16. A la suite de ces progrès vers le rétablissement de l'intégralité territoriale du pays et l'organisation d'élections, plusieurs bailleurs, également confortés par le décaissement du Fonds monétaire international (FMI) de 12 millions de DTS au titre de la Facilité rapide de crédit (FCR) en

³ En 2011 et 2012, les chiffres d'affaires déclarés par près de 1000 entreprises, soit 80 pour cent des importateurs, auprès de la DGI ont été chaque année inférieurs d'environ 500 milliards de FCFA (1 milliard de \$, ou 10 pour cent du PIB) à leurs importations déclarées à la DGD majorées d'une marge de 30 pour cent.

janvier 2013, ont annoncé le redémarrage de leur aide au budget de l'État. Au moment de préparer le projet de Loi de finances rectificative en 2013, il s'agissait:

- des Pays Bas, qui ont commencé à décaisser 15 millions d'€ sous forme de don en mars au Fond National de Stabilisation Economique et Sociale multi-bailleurs qui a vocation de financer des lignes spécifiques du budget de l'État;
- de l'Union Européenne, pour un montant de 225 millions d'€ d'aide budgétaire générale sous forme de dons en 2013-14, dont 120 millions d'€ en 2013;
- de la Banque Mondiale, pour 50 millions de \$ d'aide budgétaire générale en 2013;
- de la Banque Africaine de Développement, 40 millions d'unité de compte d'aide budgétaire générale, dont 20 millions sous forme de don et le reste sous forme de prêt, en 2013;
- de la France pour un montant de 15 millions € sous forme de dons et de 14,2 milliards de FCFA sous la forme de conversion du service de la dette extérieure en aide budgétaire; et
- du FMI à qui le gouvernement adresse, dans la présente lettre d'intention, une nouvelle demande de décaissement de 10 millions de DTS au titre de la FCR.

La somme des montants d'aide identifiés ci-dessus s'élève à un montant équivalent à 184,8 milliards de FCFA (370 millions de \$ ou 3, 2 pour cent du PIB) d'aide budgétaire en 2013 et à 65.6milliards de FCFA (132 millions de \$ ou 1,1 pour cent du PIB) en 2014.

Par ailleurs, un bon nombre de bailleurs⁴ ont repris le financement de projets, dont 17. 60 milliards de FCFA (120 millions de \$ ou 1,1 pour cent du PIB) sous attendus sous forme de dons et 113 milliards de FCFA (226 millions de \$ ou 2 pour cent du PIB) sous forme de prêts en 2013. D'autres bailleurs examinent les conditions et modalités de la reprise de leur aide au développement, qui pourraient être annoncés à la suite de la Conférence internationale des donateurs pour le développement du Mali à Bruxelles le 15 mai 2013.

A. Fonder les politiques sur un cadrage macroéconomique réaliste

18. Après une contraction de l'activité économique de 1,2 pour cent en 2012 (¶3), le PIB réel devrait s'accroître de 4,8 pour cent en 2013 grâce au regain du volume d'activités dans les autres secteurs en raison d'un retour progressif à la normale dans le sud et le nord du pays et de la reprise

⁴ La Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique, la Banque Islamique de Développement, la Banque Ouest Africaine pour le Développement, l'Exim Bank de Chine, la Banque Africaine de Développement, le Fonds Koweïtien pour le Développement, le Fonds Saoudien, la Banque Mondiale, l'Inde, l' l'Exim Bank de la Corée du Sud, le Programme des Nations Unies pour le Développement, la Belgique, le Fonds pour le Renforcement des Capacités en Afrique, l'Allemagne, le Danemark, les Pays Bas et la Suède.

progressive de l'aide au développement des PTF. L'inflation pourrait baisser en dessous de 3 pour cent en 2013, suite à la bonne campagne agricole 2012-13. Le déficit du compte courant de la balance des paiements (dons compris) devrait se creuser pour atteindre 8,7 pour cent du PIB en 2013 sous l'effet de la stagnation des recettes d'exportations en raison du léger recul de la production et des prix de l'or, de la baisse des cours du coton et de la reprise des importations à la suite de la croissance de l'activité économique et des importations de produits alimentaires pour venir en aide aux populations affectées par la crise depuis les évènements de mars 2012. Ce déficit ne pourrait que partiellement être financé par les investissements directs et les décaissements attendus de prêts des PTF. Sans recours aux réserves de changes de la BCEAO, la balance des paiements fait apparaître un besoin de financement de l'ordre de 107 milliards de FCFA (214 millions de \$) en 2013, dont 30 milliards pour financer des besoins enregistrés dans le projet de Loi de finances rectificative 2013 (¶25) et 77 milliards pour des besoins des acteurs dans le domaine de l'aide humanitaires identifiés par le Programme Alimentaire Mondial. En l'absence de perspectives claires d'aide extérieure au-delà de 2013 à ce stade, le besoin de financement pour 2014 est estimé à un minimum de 145 milliards de FCFA (290 millions de \$) en 2014 et 194 milliards de FCFA (388 millions de \$) en 2015 nécessités pour la reconstruction dans le nord du pays et la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2012–17 (CSCRSP III) adopté en décembre 2011 et des Plan d'Action Prioritaire d'Urgence (PAPU) et Plan de Relance Durable (PRED) pour 2013–14 adoptés en mars et avril 2013.

Bien que les perspectives soient favorables, l'économie malienne reste exposée aux aléas climatiques et à la volatilité des cours de l'or et du coton qui constituent l'essentiel des exportations du pays. De plus, un regain de tensions politiques sur le chemin de la transition vers des élections démocratiques pourrait à nouveau peser sur la confiance des consommateurs et des investisseurs et sur la reprise économique.

Mettre en œuvre une politique budgétaire visant à maintenir la В. stabilité macroéconomique

- 20 Dans le domaine budgétaire, le gouvernement continuera à mener une politique prudente visant à inscrire les dépenses sous son contrôle en équilibre avec les ressources sur lesquelles il peut raisonnablement compter. Dans cet esprit, le gouvernement a élaboré une Loi de finances (LF) pour 2013, que l'Assemblée nationale a adopté en décembre 2012, basé sur des efforts volontaristes de mobilisation des ressources internes, faisant abstraction d'une reprise de l'aide des PTF en 2013, et incluant un écart de financement de 55 milliards de FCFA comblé par le gel de dépenses d'investissement d'un montant équivalent en attendant que des ressources soient identifiées.⁵
- 21 A la suite de la reprise de l'aide au développement par les bailleurs précités, le gouvernement a élaboré un projet de loi de finance rectificative (PLFR) pour allouer l'aide

⁵ Mali : Lettre d'intention, Mémorandum de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique;10 janvier 2013; ¶26.

budgétaire annoncée et d'autres ressources supplémentaires aux priorités de la feuille de route à savoir:

- l'organisation des élections;
- la réinstallation de l'administration dans le nord du pays;
- la protection des acquis en matière d'éducation et de santé; et
- l'aide à la reprise de l'activité économique.
- 22 Le PLFR table sur des recettes et dons de 21,2 pour cent du PIB (18,2 pour cent du PIB dans la LF), des recettes fiscales nettes de 15,2 pour cent du PIB (15,5 pour cent du PIB dans la LF), des dépenses totales et prêts nets de 24,0 pour cent du PIB (18,4 pour cent du PIB dans la LF), un déficit global (base caisse, dons inclus) de 3,3 pour cent du PIB (0,3 pour cent du PIB dans la LF), et un déficit du solde de base de 0,4 pour cent du PIB (solde de base en équilibre dans la LF).
- 23 En recettes et dons supplémentaires par rapport à la LF, le PLFR prévoit un montant de 169,3 milliards de FCFA (338 millions de \$ ou 2,9 pour cent de PIB), dont les éléments principaux sont les suivants:
- 173,9 milliards de FCFA de dons annoncés par les PTF précités (¶15–16) ;
- 19.6 milliards de FCFA de recettes fiscales nettes en moins en raison essentiellement de la nécessité d'augmenter de 15 milliards de FCFA les remboursements de crédits de TVA et autres taxes dont les crédits s'avèrent insuffisants dans la LF à la lumière des remboursements observés en 2012 :
- 7,9 milliards de FCFA de dons intérieurs à l'armée versés par l'Autorité de régulation du secteur des télécommunications à concurrence de 4,9 milliards de FCFA, et les citoyens à concurrence de 3 milliards: et
- 1,5 milliards de dons intérieurs pour l'aide humanitaire versés par les entreprises minières.
- 24 En dépense et prêts nets, le PLFR propose un montant de 338.6 milliards de FCFA de dépenses supplémentaires par rapport à la LF, dont les éléments principaux sont les suivants:
- 177,8 milliards de dépenses d'investissement financées par les dons et prêts projets et le report d'une aide budgétaire sectorielle de 2010-11 à 2013 ;
- 60,0 milliards pour de nouvelles dépenses d'investissement sur financement intérieur pour réhabiliter l'équipement des bâtiments publics saccagés dans le nord, renforcer les dotations des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique, réhabiliter la route Sikasso-Yèrèmakono, financer la contrepartie nationale des projets financés par les PTF, et reconstituer le stock national de sécurité alimentaire;

- 29,8 milliards pour les arriérés sur les marchés publics identifiés jusqu'à présent pour lesquels il n'existe pas de crédit dans la Loi de finances initiale (¶7);
- 25 milliards de FCFA pour porter le crédit pour l'organisation des élections de 25 à 50 milliards de FCFA;
- 20 milliards de FCFA pour porter les transferts à l'entreprise publique Energie du Mali (EDM) à 40 milliards de FCFA et lui donner les moyens de répondre à la demande d'électricité; EDM souffre d'un déséquilibre structurel entre le prix de vente et le prix de revient de l'électricité (¶27) et a un besoin urgent de trésorerie afin de régler ses arriérés à l'égard de ses fournisseurs de pétrole et payer le service de sa dette;⁶
- 8,2 milliards de FCFA pour augmenter les dépenses courantes des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique;
- 7, 9 milliards de FCFA pour les dépenses militaires financés par les dons intérieurs précités;
- 6 milliards, dont 4 milliards pour l'indemnisation des victimes des évènements survenus au Nord et au Sud du pays en relation avec l'adoption par le Gouvernement de la loi portant indemnisation des victimes, et 2 milliards pour la Commission nationale de dialogue et de réconciliation :
- 5 milliards de FCFA pour les subsides aux intrants agricoles ; et
- 1,5 milliards pour les dépenses humanitaires financées par les dons intérieurs précités.
- 25 Le déficit (base caisse, dons inclus) dans le PLFR s'élève à 187,7 milliards de FCA et sera financé par :
- du financement extérieur net à concurrence de 102,5 milliards de FCFA grâce au retour des PTF précités (¶16–17), après remboursement de l'entièreté des arriérés sur la dette extérieure de 27,1 milliards de FCFA (18); et
- du financement intérieur net à concurrence de 55,2 milliards de FCFA, dont l'élément principal est le produit de la vente de la troisième licence de téléphonie mobile pour 55,8 milliards de FCFA.
- 26 En conséquence, il subsiste un écart de financement de 30 milliards de FCFA (0,5 pour cent du PIB ou 60 millions de \$) dans le PLFR que le gouvernement espère pouvoir financer grâce à la reprise de l'aide au développement par d'autres PTF que ceux qui ont déjà annoncé leur retour. En attendant que des aides budgétaires supplémentaires d'un tel montant soient confirmées, le

⁶ La dette à court terme de la société EDM s'élevait à 73 milliards de FCFA (1,4 pour cent du PIB) à la fin de l'année 2012, dont 47 milliards à l'égard de ses fournisseurs et 26 milliards à l'égard des banques.

gouvernement gèlera des dépenses prévues dans le PLFR à due concurrence, et a informé l'Assemblée nationale de la liste de ces dépenses avant le vote du PLFR.

27 Dans les circonstances difficiles qui ont conduit à augmenter les dépenses militaires de près de 48 pour cent dans le PLFR 2013 par rapport au montant dépensé en 2011, la dernière année avant la crise, le gouvernement accordera néanmoins une priorité aux dépenses des Ministères de l'Education de Base, de l'Education Secondaire et Supérieure et de la Recherche Scientifique, de la Santé, et du Développement Social, conformément au Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté. En conséquence il s'engage à maintenir ces dépenses au dessus d'un plancher en 2013 (indicateur, Tableau 1).

Maintenir le cap vers l'amélioration de la gestion des finances publiques

28. Le gouvernement continuera à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par l'évaluation PEFA en 2011. Cette évaluation a mis en évidence des progrès du système de gestion des finances publiques du Mali en matière de crédibilité, d'exhaustivité et de transparence du budget, et de préparation et d'exécution des lois de finances. Elle souligne néanmoins des faiblesses persistantes concernant le recouvrement des impôts, le règlement de la dette intérieure, la gestion de la trésorerie, la comptabilité, le rapportage et le contrôle externe. Le gouvernement poursuit la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques (PAGAM/GFP II) couvrant la période 2011–15.

Réduire les subventions à la consommation d'énergie

- 29. Dans le contexte délicat que connaît le pays actuellement, le gouvernement entend préparer le terrain pour la réduction progressive des subventions à la consommation d'électricité et de gaz butane et l'ajustement automatique des prix domestiques de l'énergie (produits pétroliers et électricité) à l'évolution des prix internationaux du pétrole. Cette stratégie comprend les éléments suivants:
- Présentation dans les projets de Lois de finances d'une estimation des conséquences pour le budget de l'Etat d'une absence d'ajustement des prix des produits pétroliers et de l'électricité, comme initié dans la Loi de finances 2013.
- Augmentation des prix des produits pétroliers. Depuis mai 2012, le gouvernement a procédé à trois augmentations des prix des produits pétroliers d'un montant cumulé de 6 pour cent

⁷ Compte tenu de la faible répercussion des cours internationaux du pétrole sur les prix pétroliers intérieurs en 2009 –11, les recettes fiscales pétrolières ont diminué, de 47 milliards de FCFA (1 pour cent du PIB) pendant cette période. En l'absence d'ajustement des prix de l'électricité, le gouvernement a transféré près de 30 milliards (0,6 pour cent du PIB) à EDM pour la maintenir à flot en 2012.

- en augmentant la fiscalité des produits pétroliers et à une réduction de moitié du subside au gaz butane.
- Augmentation des prix de l'électricité. Face au besoin récurrent d'augmenter les transferts budgétaires à EDM en raison du déséquilibre structurel entre les prix de vente de l'électricité et les coûts de production, ⁸ le gouvernement a procédé à une augmentation moyenne des tarifs de l'électricité de 7 pour cent qui est entrée en vigueur au 1er février 2013. Le Conseil des Ministres examinera, d'ici la fin du mois de juin 2013, de nouvelles propositions préparées conjointement par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, le Ministère de l'Energie, EDM et la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE) en vue de rétablir une marge positive entre le prix de vente et le prix de revient moyen de l'électricité (repère structurel, Tableau 2).
- Préparation, pour la fin du mois d'août 2013, de différentes options pour ajuster automatiquement les prix des produits pétroliers à l'évolution des prix internationaux, de mesures d'accompagnement pour minimiser les conséquences sociales, et d'une politique de communication à l'égard de l'opinion publique par l'Office Nationale des Produits Pétroliers (ONAP), la DGD, et les autres services concernés, à la lumière des propositions préparées par l'ONAP en février 2010, des recommandations du département des finances publiques du FMI lors du séminaire organisé à la Commission de l'UEMOA en septembre 2011, et de l'Annexe II du rapport des services du FMI sur les consultations de 2012 au titre de l'Article IV avec le Mali:9
- Elaboration, avec l'assistance des services de la Banque Mondiale, de transferts ciblés sur les couches les plus vulnérables de la population qui pourraient être intensifiés en cas de hausse des prix des produits énergétiques ou alimentaires, en vue de limiter les tensions sociales qui pourraient être associés à une hausse de ces prix.

Réformer la politique fiscale

- 30. Le gouvernement entend poursuivre la réduction progressive des exonérations par la mise en œuvre des mesures suivantes:
- comme initié dans la Loi de finances 2013, ¹⁰ présentation en annexe dans les projets de Lois de finance d'un tableau reprenant toutes les exonérations incluses dans le Code général des

⁸ En 2012, le prix de vente moyen de l'électricité était de 91FCFA/kWh et le prix de revient de 127 FCFA/kWh. En 2013, le prix de vente moyen de l'électricité est de 96 FCFA/kWh après l'ajustement du 1^{er} mars 2013 et le prix de revient attendu de 119 FCFA/kWh.

⁹ Rapport Pays No. 13/44 -- Mali: Consultations de 2012 au titre de l'Article IV.

¹⁰ La Loi de finances 2013 comprend des annexes qui chiffrent les exonérations de droits et taxes à 231 milliards de FCFA en 2011 (4,6 pour cent du PIB), dont 121 milliards de FCFA (2,4 pour cent du PIB) sur les impôts recouvrés par la DGI et 111 milliards de FCFA (2,2 pour cent du PIB sur les droits et taxes recouvrés par la DGD). En 2012, les exonérations de droits et taxes se sont élevées à 228 milliards de FCFA (4,3 pour cent du PIB), dont 111 milliards de FCFA (2,1 pour cent du PIB) sur les impôts recouvrés par la DGI et à 117 milliards de FCFA (2,2 pour cent du PIB) sur les droits et taxes recouvrés par la DGD.

impôts, le Code des douanes, le Code des Investissements, les Code Miniers et toutes les autres lois ou décisions du gouvernement comportant des avantages fiscaux, leur base légale et date de mise en œuvre, et une estimation de leur manque à gagner pour les recettes de l'Etat:

- maîtrise des exonérations accordées dans le cadre législatif existant ; et
- élimination progressive, dans la mesure du possible, des exonérations incluses dans le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code des Investissements, les Code miniers et toutes les autres lois ou décisions du gouvernement comportant des avantages fiscaux.

Réformer les administrations fiscale, douanière et domaniale

- 31. Une priorité sera accordée à la mise en œuvre des réformes entamées en 2011 pour améliorer de manière durable le fonctionnement et le rendement de la TVA, sur laquelle environ 40 pour cent des recettes fiscales sont assises. A cette fin, les mesures suivantes sont mises en œuvre :
- Un compte du Trésor a été ouvert à la BCEAO le 18 janvier 2011 pour recevoir, d'une part, l'intégralité des recettes de TVA payées par les sociétés minières sur leurs importations, et d'autre part, 10 pour cent des recettes de TVA intérieures. L'alimentation mensuelle de ce compte par la DGI et la DGD a démarré le 1er juin 2011. L'utilisation de ce compte est réservée au remboursement des crédits de TVA. Ce mécanisme permet d'assurer un remboursement effectif et régulier des crédits de TVA dans le respect de la législation communautaire, d'une part, aux sociétés aurifères exportatrices et, d'autre part, à toutes les autres entreprises générant des crédits de TVA, à l'exclusion des revendeurs en état. Les montants des crédits de TVA dus aux sociétés aurifères au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 47,9 milliards de FCFA en 2012, dont 7,2 milliards restent à payer en 2013, et sont estimés à 40 milliards de FCFA au titre de l'exercice 2013. En 2012, le Trésor Public a également procédé à l'apurement des arriérés de crédits de TVA remontant au 31 décembre 2011 à concurrence de 11,1 milliards de FCFA.
- Pour continuer à améliorer la rapidité des remboursements de crédits de TVA, le gouvernement étudiera, d'ici fin juin 2013, les mérites de rembourser les crédits de TVA aux sociétés minières par contraction directe, conformément aux règles de la comptabilité publique, à partir du 1er janvier 2014. En vertu de ce principe, la TVA sur les sociétés minières serait collectée, remboursée, et comptabilisée de la manière suivante :

- encaissement du montant de la TVA sur les entreprises minières non exonérées par la DGD et la DGI;
- remboursement direct (sans émission préalable de mandat de paiement) des crédits de TVA par le Trésor Public à partir du compte ouvert à la BCEAO ; et
- exclusion, des recettes de la DGD, du montant perçu au titre de la TVA sur les entreprises minières et exclusion, des recettes de la DGI, du montant des crédits de TVA des entreprises minières imputables aux transactions intérieures réalisées par celles-ci.
- Le 31 décembre 2011, le système de la retenue à la source de la TVA a été supprimé, sauf pour le Trésor, pour lequel cette suppression est intervenue progressivement depuis le 1^{er} janvier 2013. Depuis cette date, le Trésor ne retient plus que 40 pour cent de la TVA à la source, et à partir du 1^{er} janvier 2014, la retenue à la source par le Trésor sera entièrement supprimée. Au mois d'avril 2012, la DGI a adressé un courrier à toutes les entreprises identifiées dont la TVA n'est plus collectée à la source depuis le 1^{er} janvier 2012 pour leur rappeler leurs obligations en matière de déclaration et de paiement de la TVA. La DGI contrôlera mensuellement (deux semaines après la fin du mois) le respect des obligations déclaratives de ces entreprises en matière de TVA et rendra compte chaque trimestre au Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget au sujet du respect de leurs obligations déclaratives.
- En avril 2013, le gouvernement a introduit un projet de loi à l'Assemblée Nationale relevant le seuil d'assujettissement de la TVA de 30 à 100 millions de FCFA de chiffre d'affaires pour simplifier la collecte de la TVA.
- La DGI, la DGD, la DNDC et la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat 32. (DGABE) poursuivront leurs efforts d'amélioration de l'administration fiscale, douanière, et domaniale:
- Instauration d'un contrôle multidisciplinaire. Le Comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financières (CMRIEF) a été créé le 15 mars 2012 en vue de renforcer l'efficacité du contrôle fiscal et d'identifier de nouveaux contribuables en utilisant, entre autres, toutes les bases de données de contribuables ou d'opérateurs économiques disponibles à la DGI, la DGD, la DNDC, la DGABE et la direction responsable des marchés publics. Le CMRIEF a identifié des redressements possibles évalué à 7 milliards de FCFA dans le secteur des hydrocarbures, et dans le secteur des pièces détachées du secteur automobile, que la DGI ou la DGD vont traiter. En parallèle à cette approche sectorielle, en comparant les données de la DGD et de la DGI, le CMRIEF a constaté que plus de 80 pour cent des importateurs, soit environ 1,000 entreprises, semblent avoir sous évalué leurs chiffres d'affaires déclarés à la DGI en 2011 et en 2012 d'un montant total évalué chaque année à 500 milliards de FCFA (¶13). La DGI intégrera ces entreprises dans son programme de

vérification en 2013 en commençant par les dossiers des 430 entreprises dont la sousévaluation du chiffre d'affaires semble la plus élevée en valeur absolue et produira un rapport sur les résultats intérimaires de ce programme de vérification avant le 31 août 2013 (repère structurel, Tableau 2). Le CMRIEF produira un rapport comparant la valeur des marchés publics passés par les opérateurs dans la banque de données de la Direction responsable des marchés publics avec le niveau de chiffre d'affaires déclaré auprès de la DGI et la valeur des importations déclarées par les opérateurs dans la banque de données SYDONIA de la DGD sur les exercices 2010, 2011 et 2012, afin d'identifier des contribuables qui pourraient sous-estimer leur bénéfice imposable ou surestimer le niveau des exonérations demandées, d'ici le 30 juin 2013.

- Changement des seuils de chiffres d'affaires de la DGE et de la DME en vue de rationaliser l'administration des contribuables. En vue d'améliorer la gestion des contribuables et d'élargir le nombre de contribuables gérées par la DGE et la DME, le Conseil des Ministres a adopté une ordonnance qui relève le seuil de la DGE de 500 millions à 1 milliard de FCFA de chiffre d'affaires et baisse celui de la DME de 150 millions de FCFA à 100 millions de FCFA. Ce réaménagement permet d'améliorer la gestion et le contrôle des entreprises de la DGE, d'augmenter rapidement les contribuables gérés par la DME, et d'améliorer la gestion de la TVA en la confiant entièrement à la DGE et la DME dès que le parlement aura adopté le projet de loi relevant le seuil de la TVA à 100 millions de chiffre d'affaires.
- Amélioration du système d'enregistrement des contribuables SIGTAS. La banque de données SIGTAS contient de très nombreuses erreurs de saisies auxquelles il sera remédié avant le 30 juin 2013. Des rapports réguliers seront produits à cet effet.
- Amélioration de l'administration des contribuables gérées par la DGE. La DGI prendra toutes les dispositions nécessaires pour augmenter le nombre des contribuables qui payent les impôts par virement bancaire parmi les entreprises gérées par la DGE d'ici à fin de l'année 2013.
- Amélioration de l'administration des contribuables gérés par la DME. La DGI continuera à accorder une attention particulière au fonctionnement de la DME qui prendra les mesures suivantes : (i) renforcer son portefeuille en vue de porter le nombre de ses contribuables à au moins 2000 d'ici le 1^{er} janvier 2014 ; (ii) réduire le taux de défaillance déclarative en matière de TVA à moins de 10 pour cent d'ici à fin 2013 pour atteindre moins de 5 pour cent en fin 2014 ; et (iii) au titre de l'exercice 2013, porter le taux de couverture du contrôle sur pièce à au moins 20 pour cent de son portefeuille d'ici fin décembre 2013. La DGI a attaché une attention particulière à l'amélioration des locaux et au renforcement du personnel de la DME. La DME a emménagé dans des nouveaux locaux en février 2013.
- Promouvoir le civisme fiscal. La DGI a publié en octobre 2011 sur le site du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget la liste des contribuables gérés, d'une part par la DGE et, d'autre part par la DME, et l'a mise à jour en fin février 2013, afin que la population puisse

- constater les résultats des efforts consentis pour élargir la base taxable. Au 13 février 2013, la DGE comptait 462 contribuables et la DME 1002.
- Mise en œuvre d'une sélectivité automatique des contrôles douaniers dès que possible. Pour ce faire, la DGD a mis en place une Cellule technique de gestion des risques qui a accompli jusqu'aux événements de mars 2012 les travaux préparatoires nécessaires à cet effet. Ces travaux ont repris avec l'assistance technique du centre d'assistance technique du FMI pour l'Afrique de l'ouest (AFRITAC ouest).
- Modernisation de la DNDC. En 2011, la DNDC a mené une étude pour déterminer le potentiel en recettes domaniales et améliorer le recouvrement des dites recettes, et une étude en vue d'élaborer et mettre en application un schéma d'informatisation. La DNDC collecte la taxe de plus-value sur la cession d'actifs immobiliers réalisée par les particuliers depuis le 1^{er} octobre 2011. Elle poursuivra les activités de mise en place du cadastre et mettra en place un système d'archivage sécurisé.
- Modernisation de la DGABE. Le MEFB modernisera la DGABE par l'introduction d'outils modernes de gestion comme la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), une plus grande utilisation de l'informatique (utilisation du logiciel de comptabilité matières dans les bureaux comptables des ministères et établissements publics), et la mise en œuvre de réformes en vue de meilleurs suivi et valorisation du portefeuille de l'Etat.
- Amélioration de l'enregistrement comptable des recettes fiscales. La nouvelle application comptable intégrée du Trésor AICE et son interface avec les applications de la DGD (SYDONIA) et de la DGI (SIGTAS) a été mise en service à la Recette générale du District de Bamako (RGD) le 3 janvier 2012. L'interface avec SYDONIA a été interrompue à la suite de la destruction des équipements informatiques de la DGD lors des évènements de mars 2012 et a été remise en service en février 2013.
- 33. Afin de consolider ses efforts de réforme de la fiscalité et des administrations fiscale, douanière et domaniale, le gouvernement introduira, d'ici la fin du mois de juin 2013, une demande d'intervention du Fonds fiduciaire thématique du FMI en matière de politique fiscale et d'administration fiscale et douanière en vue de développer un programme pluriannuel d'assistance technique lié à l'obtention de résultats. Afin de développer ses capacités de contrôle des sociétés minières et d'analyser la possibilité d'introduire un taux de surcharge sur les bénéfices résultant de prix exceptionnellement élevés dans le régime fiscal des sociétés minières, le gouvernement introduira également une demande d'intervention du Fonds fiduciaire thématique du FMI en matière de gestion des ressources naturelles.

Améliorer la transparence des finances publiques ainsi que la gestion des dépenses et de la trésorerie

- 34. Le gouvernement s'engage à transcrire dans la législation et la réglementation maliennes les directives N° 01 et N°06 à 10/2009 de l'UEMOA relatives au code de transparence, aux lois de finances, à la comptabilité publique, à la nomenclature budgétaire, au plan comptable de l'État et au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE). L'administration a élaboré des projets de textes transposant ces directives et les a soumis pour avis à la Commission de l'UEMOA. La transposition de la directive N°06 portant lois de finances est achevée et le projet de loi approuvé par le Conseil des Ministres.
- 35. En application de ces directives, au titre de l'exécution budgétaire de 2013, les engagements de dépenses ordinaires de fonctionnement et des dépenses en capital seront arrêtés le 30 novembre 2013, les engagements des autres dépenses seront arrêtés le 20 décembre, les ordonnancements seront arrêtés le 31 décembre 2013, et la prise en charge des mandats de paiement par les comptables, l'apposition du bon à payer, et la régularisation des dépenses seront arrêtés au 31 janvier 2014. Ainsi, la période complémentaire sera limitée aux opérations comptables et une circulaire de fin de gestion sera publiée avant la fin du mois de septembre précisant les dates limites d'engagement et de liquidation dans la perspective d'un arrêt des ordonnancements au 31 décembre 2013.
- 36. Dans le cadre du programme, le gouvernement souhaite également mener à bien les actions suivantes entamées pour améliorer la gestion de la trésorerie, la comptabilité, et les statistiques des finances publiques:
- Le Compte unique du Trésor (CUT) à la BCEAO sera progressivement mis en place. Une étude d'impact du transfert à la BCEAO de l'ensemble des 3.415 comptes de l'Etat tel que défini dans le TOFE dans les banques commerciales (à l'exception des comptes-projets dont la création est explicitement prévue par des conventions signées avec des PTF) a été réalisée et complétée le 15 septembre 2011. Cette étude a conclu que 7 banques sont à même de supporter le transfert immédiat de ces comptes à la BCEAO sans compromettre leur ratio de liquidité, mais que 6 banques connaîtraient une dégradation de ce ratio en dessous du minimum requis. En conséquence, les autorités ont transféré les comptes (à l'exception des comptes-projets) de la RGD, de la Paierie générale du Trésor (PGT), de l'Agence comptable centrale du Trésor (ACCT) et des postes comptables des Trésoriers payeurs régionaux (TPR) à Mopti et Sikasso dans les 7 banques précitées à la BCEAO en décembre 2011. Les autorités se sont données plus de temps pour déterminer la stratégie du transfert des comptes de ces mêmes entités dans les 6 autres banques précitées, ainsi que des comptes (à l'exception des comptes-projets) des autres administrations et des Établissements publics à caractère

administratif (EPA) dans toutes les banques commerciales, à la BCEAO. 11 Mais, à la suite des évènements de mars 2012 et de la suspension de l'accès à ses comptes à la BCEAO, le gouvernement a décidé de rouvrir les comptes des entitées précitées dans les 7 banques commerciales. Le gouvernement a décidé d'attendre la résolution de la crise politicomilitaire avant de progresser plus en avant vers la mise en place du CUT. Entretemps, les soldes de 101 comptes dormants de l'Etat dans le secteur bancaire pour un montant total de 6,960 millards de FCFA ont été transférés au CUT à fin février 2013. Le Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget arrêtera les conditions d'ouverture, de fonctionnement et de fermeture des comptes bancaires des organismes publics. Une convention entre le Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, et la BCEAO pour la tenue du CUT sera finalisée.

- La mise en œuvre de la nouvelle application comptable intégrée du Trésor AICE se poursuivra. Elle a été déployée à la Trésorerie générale de Koulikoro en janvier 2013 et sera déployée à l'ACCT avant fin de l'année 2013. Le déploiement d'AICE à l'ACCT permettra de produire tous les états comptables statistiques consolidés des entités de l'Etat qui lui seront reliés, dont la balance intégrée des comptes du Trésor et le TOFE.
- La qualité des comptes sera progressivement améliorée. Les soldes anormalement élevés constatés sur les comptes de liaisons, les comptes de tiers et les comptes financiers des balances générales des comptes de l'ACCT, la PGT et de la RGD ont commencé à être apurés.
- L'amélioration des statistiques de finances publiques sera poursuivie. A compter du 31 mai 2011, des modifications ont été apportées au TOFE comme précisé dans le Protocole d'accord technique (PAT, ¶25). Des efforts seront faits pour réduire le montant de l'écart statistique nécessaire pour réconcilier le solde global enregistré et son financement. Le Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, et la BCEAO travailleront étroitement ensemble afin que la BCEAO continue à produire une position nette du gouvernement au sens étroit couvrant les transactions reprises dans le TOFE (PAT, ¶6). D'ici le 31 août 2013, La DNTCP et la BCEAO analyseront les postes de la PNG qui ne font pas partie de la PNT en vue d'identifier les entités publiques autres que le Trésor qui sont responsables des mouvements de ces postes (¶13).
- Le suivi des délais de paiement sera renforcé, afin d'éviter la constitution d'arriérés. Les logiciels de gestion des finances publiques (PRED5 et AICE) seront utilisés pour suivre les délais d'exécution des mandats de paiement et s'assurer que les paiements soient effectués si possible moins de 90 jours après la liquidation des dépenses. Des tableaux mensuels seront produits à cet effet.

¹¹ Voir paragraphe 33, troisième point du Mémorandum de politiques économiques et financières du 23 novembre 2011 (Rapport Pays No. 12/3 Mali: Septième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande visant à conclure un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit).

- Des plans de trésorerie prospectifs seront préparés tous les mois. La Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) préparera tous les mois à compter du mois de janvier 2013 un plan de trésorerie prospectif couvrant les prochains mois.
- Tous les marchés publics, y compris ceux du Ministère de la Défense, continueront d'être mis en œuvre conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.
- 37. Les mesures suivantes seront prises en vue d'améliorer progressivement les procédures de budgétisation et de suivi de l'exécution des crédits d'investissement:
- La Loi de finances 2013 a introduit la budgétisation des autorisations d'engagements (AE) et des crédits de paiements (CP) se rapportant aux dépenses triennales d'investissements publics. Sur cette base, le Ministère de l'économie et des finances organise le suivi de la consommation des AE et CP dans le logiciel de gestion des dépenses PRED5.
- La procédure de reports des CP sera rendue effective dans un régime transitoire préparant l'application complète du régime des reports prévu par les directives de l'UEMOA. Ce régime transitoire autorise le report des CP, dès lors que ces reports sont gagés (c.-à-d. couverts par des financements correspondants ou des économies du budget de l'année suivante) et prévus dans le plan de trésorerie de l'année suivante. Les reports des CP non gagés sont autorisés en outre dans la limite de 10 pour cent des crédits initiaux du budget d'investissement sur ressources internes sous réserve de l'existence des financements dans le plan de trésorerie de l'année suivante. Les CP afférents aux dépenses liquidées et non ordonnancées sont reportés en priorité dans la limite du plafond précité ; au-delà de ce plafond, les autorités devront préparer une loi de finances rectificative. Les modalités de mise en œuvre des reports comprendront un décret pris par le Conseil des Ministres avant le 31 mars de l'année suivante qui indiquera : (i) les CP non ordonnancés au 31 décembre annulés dans l'exercice précédent et reportés sur l'exercice suivant dans les conditions citées ci-dessus; et (ii) les CP annulés et non reportés.
- A partir de la mise en œuvre de la Loi de finances 2015, la procédure de reports de CP sera rendue effective dans un régime prévoyant l'application complète du régime des reports prévu par les directives de l'UEMOA, n'autorisant que le report des CP gagés et prévus dans le plan de trésorerie.

Renforcer le contrôle interne et externe

38. Les structures de contrôle internes seront renforcées. Les structures de contrôle interne et externe ont relevé de nombreuses faiblesses administratives dans la gestion des finances publiques au Mali. Au plan interne, le Contrôle Général des Services Publics a notamment mis l'accent sur l'insuffisance de manuels de procédure et de leur utilisation dans l'administration. En vue de corriger ces faiblesses, le gouvernement a adopté en août 2011 une stratégie nationale de contrôle interne couvrant la période 2011-15 qu'il mettra en œuvre avec l'appui de plusieurs de ses partenaires

techniques et financiers. De même, au plan externe, le Bureau du Vérificateur Général (BVG) a attiré l'attention sur d'importants montants en instance de recouvrement pour le Trésor public. Pour renforcer la transparence des travaux du BVG, le gouvernement examine la possibilité de publier les rapports sectoriels du BVG sur son site internet, en plus de ses rapports annuels qui y sont déjà publiés. Les effectifs de la section des comptes de la Cour suprême seront renforcés. Cette section sera transformée en une Cour des comptes conformément à la directive de l'UEMOA en la matière dès que possible.

La production et l'audit des comptes annuels de l'État seront accélérés. La section des comptes 39. de la Cour suprême met en œuvre une stratégie d'apurement des comptes sur la base de l'évaluation de la situation des comptes produits par la DNTCP. Pour les comptes publics antérieurs à 1992, le gouvernement a adopté un projet de loi de validation le 29 juin 2011 que l'Assemblée nationale a adopté le 3 janvier 2013. La section des comptes a examiné les comptes publics des exercices de 1992 à 2008. L'Assemblée nationale a voté les lois de règlement pour les exercices 2008 et 2009. Le gouvernement a soumis les projets de loi de règlement pour les exercices 2010 et 2011 à l'Assemblée nationale. Il adoptera le projet de loi de règlement pour l'exercice 2012 avant fin 2013, conformément aux directives communautaires en la matière.

Mener une politique d'endettement soutenable

- 40. La dernière analyse de viabilité de la dette effectuée avec les services du FMI et de la Banque mondiale a conclu que le risque de surendettement reste modéré. ¹² Cette analyse confirme également que la viabilité de la dette reste fort sensible aux cours de l'or (qui concentre les 3/4 des exportations et dont la production diminuera à moyen terme), aux conditions financières de l'endettement, et à la poursuite de politiques budgétaires soutenables. Dès lors, le gouvernement réitère son engagement de couvrir ses besoins de financement extérieurs par des dons et pour le solde par des emprunts dont le taux de concessionnalité s'élève au minimum à 35 pour cent.
- 41. Cependant, le gouvernement a obtenu une proposition de financement de la Banque islamique de développement pour l'extension d'une centrale thermique à Bamako pour un montant de 24,5 millions d'€ (16 milliards de FCFA ou 0,3 pour cent de PIB) dont l'élément don est de 29,7 pour cent. En application de ses engagements, le gouvernement a contacté le partenaire concerné en vue d'augmenter l'élément don à 35 pour cent mais sans succès. Le gouvernement a également signé un accord de prêt de 138, 3 millions de \$ (69 milliards de FCFA ou 1.2 pour cent de PIB) avec l'Exim Banque de Chine pour une centrale hydro électrique dont l'élément don est de 32,8 pour cent. Ce prêt ne deviendra effectif que lorsque le Sénégal et la Mauritanie auront signé leurs prêts concernant cette centrale avec ce partenaire. En conséquence, comme les projets financés par ces emprunts sont d'une importance stratégique pour augmenter la capacité de production d'électricité, qu'ils ont un élément don important, et que leur montant modéré ne remet

¹² Voir Mali--Analyse conjointe SID/FMI de la viabilité de la dette dans le cadre de la viabilité de la dette des pays à bas revenus incluse dans le Rapport Pays No. 13/44 -- Mali: Consultations de 2012 au titre de l'Article IV.

pas en cause la viabilité de la dette extérieure du Mali, le gouvernement va les conclure à ces conditions mais s'engage à limiter le montant de ses emprunts non-concessionnels au montant correspondant à ces emprunts en 2013 (indicateur continu, Tableau 1).

42. La gestion de la dette intérieure sera renforcée. Pour ce faire, le Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget a confié à la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) la tâche de faire l'inventaire de toutes les conventions d'endettement intérieur et de garantie d'engagement de dette intérieure pris par l'État afin d'inclure leurs échéanciers dans les données de la dette publique et les lois de finances. La DGDP a commencé son travail d'inventaire auprès des banques de la place. Ce travail a déjà permis d'identifier des engagements directs et indirects de l'État vis-à-vis du secteur bancaire de 195,1 milliards de FCFA (4,0 pour cent du PIB) au 31 décembre 2012 dont 17 milliards (0, 3 pour cent du PIB) de montants échus et impayés. Un échéancier de paiement est en cours de négociation avec les créanciers et pour le paiement duquel 7,5 milliards de FCFA ont été mandatés en 2012 et 9,2 milliards ont été inscrits dans la Loi de finances 2013.

Suivi du programme

43. Le programme fera l'objet d'une évaluation sur la base d'indicateurs à fin juin, septembre, et décembre 2013 (Tableau 1), d'indicateurs continus, et de repères structurels (Tableau 2). Les indicateurs sont définis dans le PAT qui précise également la nature et la fréquence des informations à fournir pour un bon suivi du programme.

		Tableau :	L. Mali: Indi	cateurs pour décem	bre 2012 et 2	013 1								
		2012								2013				
		Dec.				Mars			Juin		Sep.		Dec.	
	Prog. ²	Ajustés	Est.	Statut	Prog. ²	Ajustés	Est	Statut	Prog. ² Rev	/. Prog.	Prog. ² Rev	. Prog.	Prog. ² Rev	v. Prog.
						(en	milliards de F	CFA)						
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (plafond) ³	107	100	74	Respecté	29	77	-24	Respecté	28	52	8	34	7	24
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ⁴	29 "		27 1	Respecté	0		0	Respecté	0	0	0	0	0	(
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou				·										
garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ^{4,5}	0		53	Pas Respecté	0		0	Respecté	0	85	0	85	0	8!
Recettes fiscales brutes (plancher)	807		816	Respecté	181		189	Respecté	413	418	671	676	909	907
Solde budgétaire de base (plancher) ⁶	-55	-72	-40	Respecté	-15	-27	19	Respecté	20	-41	0	-40	-5	-22
Dépenses prioritaires (plancher)	243		312	Respecté	38		62	Respecté	89	122	175	217	296	346
Pour m émoire:														
Aide budgétaire extérieure	4		4		0		0		0	10	0	114	0	154
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	4		4		0		0		0	10	0	74	0	114
Instances de paiement (–)	4		-8		0		-14		-20	-13	-20	-10	0	
Remboursements d'impôts (–)	-41		-58		-9		-21		-20	-25	-32	-37	-44	-50
Remboursement d'arriérés (–)	-21		14		-4		-25		-8	-37	-11	-50	-15	-66

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions.

² Rapport pays No 13/44: Mali-Raport des services pour la Consultation Article IV 2012 et rquête de décaissement au titre de la Facilité de crédit rapide.

³ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursement de crédits de TVA, et des remboursement d'arriérés. Voir PAT pour plus de détails.

⁴ Ces indicateurs seront suivis sur une base continue depuis le début de l'année.

⁵ Ces indicateurs en 2013 sont liés à un prêt de 138.3 millions de \$ de l'Exim Banque de Chine et un prêt de 24.5 millions d'é de la Banque Islamique de Développment pour augmenter la capacité de producition d'électricité (MPEF, ¶41).

Eles cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction des dons au titre del'aide budgétaire et des remboursments d'impôts.

Chiffres cumulés depuis le début de 2011.

Mesures	Échéance	Raison d'être macroéconomique	Statut
Produire, à l'aide du logiciel de gestion des dépenses PRED 5, des rapports mensuels qui suivent les délais entre l'émission des ordres de paiement et les paiements.	28/2/2013	Empêcher l'accumulation d'arriérés	Mis en oeuvre
Faire produire, par le Comité Mixte de Renseignements et d'Investigations Economiques et Financière (CMRIEF), un rapport comparant la valeur des importations déclarées par les opérateurs dans la banque de données SYDONIA de la DGD avec le niveau de chiffre d'affaires déclaré auprès de la DGI afin d'identifier des contribuables qui pourraient sousestimer leur bénéfice imposable.	28/2/2013	Accroître les recettes fiscales	Mis en oeuvre
Préparation d'un rapport par la Direction Nationale de la Trésorerie et de la Comptabilité Publique (DNTCP) sur la Position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire (PNG) au 31 décembre 2012 qui étudiera en détail tous les postes de la PNG et identifiera, parmi tous les postes de la PNG de l'Etat au sens large tel qu'utilisé par la BCEAO en vertu des dispositions communautaires, tous les postes qui font partie de la position nette du gouvernement au sens étroit et, parmi ceux-ci, les avoirs de l'Etat dans le système bancaire qui sont disponibles pour des opérations de trésorerie en 2013.	28/2/2013	Améliorer la gestion de trésorerie	Mis en oeuvre
Examen par le Conseil des Ministres de propositions préparées conjointement par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, le Ministère de l'Energie, EDM et la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE) en vue de rétablir une marge positive entre le prix de vente et le prix de revient moyen de l'électricité.	30/6/2013	Réduire les transferts budgétaires et augmenter la croissance écononmique	
Rédaction d'un rapport par le Direction Générale des Impôts (DGI) sur les résultats intérimaires de son programme de vérification des entreprises dont le rapport du Comité Mixte de Renseignements et d'Investigations Economiques et Financière (CMRIEF) de février 2013 a fait appraître que les chiffres d'affaires étaient anormalement faibles.	31/8/2013	Accroître les recettes fiscales	
Rapport sur les résultats d'un audit des arriérés intérieurs accumulés par l'Etat en 2012 à la suite du gel des dépenses après les évènements de mars 2012 et à la réduction des crédits dans la Loi de finances rectificative 2012.	31/8/2013	Soutenir l'activité économique en remboursant les arriérés aux opérateurs privés	

Piece Jointe II—Protocole d'accord technique

1. Ce protocole d'accord définit les indicateurs du programme qui accompagne la requête de décaissement au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) présentés au tableau 1 du Mémorandum de politiques économiques et financières (MEFP). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi du programme.

Définitions

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE). La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) communique le champ du TOFE suivant la présentation de la nomenclature des comptes fournie par la BCEAO et le transmet à la banque centrale et aux services du FMI.

Indicateurs

3. Sauf indication contraire, les cibles financières suivantes serviront d'indicateurs à fin juin, fin septembre et fin décembre 2013.

A. Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État

- 4. Le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État est défini comme la somme (i) de la position nette du gouvernement au sens étroit telle que définie ci-dessous, et (ii) des financements de l'État à travers l'émission (nette de remboursements) de titres à des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire ou aux banques non-résidentes domiciliées dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).
- 5. La position nette du gouvernement au sens large est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement est celui utilisé par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) en vertu des dispositions communautaires. Il implique une définition de l'État qui est plus large que celle précisée au paragraphe 2 et inclut les collectivités locales et certains projets et établissements publics à caractère administratif. Les créances du gouvernement incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État qui sont exclus de ce calcul. Les dettes du gouvernement à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières. Les dépôts au titre du Fonds de stabilisation du coton et les titres d'État

détenus hors du système bancaire malien ne sont pas inclus dans le calcul de la position nette du gouvernement. La position nette du gouvernement est calculée par la BCEAO.

6. La **position nette du gouvernement au sens étroit** est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement au sens étroit est celui défini au paragraphe 2. La position nette du gouvernement au sens étroit est calculée par la BCEAO.

Facteurs d'ajustement

- 7. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État fera l'objet d'un ajustement positif si l'**aide budgétaire extérieure** est inférieure aux prévisions du programme. L'aide budgétaire extérieure est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, appui budgétaire sectoriel, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTE, mais incluant l'appui budgétaire général). Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 pour cent jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 pour cent pour des montants supérieurs.
- 8. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État fera l'objet d'un ajustement positif (négatif) si le **montant net de réduction des instances de paiement** est supérieur (inférieur) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3). Les instances de paiement sont définies comme les ordres de paiement non payés par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) dans le cadre de l'exécution budgétaire ou sur les comptes de correspondants et déposants divers, quelle que soit leur ancienneté.
- 9. Enfin, le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour le paiement des crédits de TVA, d'autres remboursement d'impôts, d'arriérés extérieurs et d'arriérés intérieurs audités relevant d'exercices antérieurs qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3).

B. Non accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

- 10. L'encours des arriérés de paiements extérieurs est défini comme la somme des paiements dus et non payés sur les engagements extérieurs de l'État et la dette extérieure détenue ou garantie par l'État. La définition de dette extérieure présentée au paragraphe 11 (a) s'applique ici.
- 11. Dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs (sauf cas de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement). Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme.

C. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à échéance d'un an ou plus et sur la dette extérieure à court terme contractées ou garanties par l'État et/ou les entreprises publiques

- 12. Définition de la dette. La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91) :
 - a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
 - i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, créditsacheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service:
 - des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit iii. d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés

- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.
- 13. Dette garantie. La garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).
- 14. Dette concessionnelle. Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pour cent¹ l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette.² Les taux d'actualisation utilisés à cet effet sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) propres à chaque devise considérée publiés par l'OCDE. Les TCIR moyens sur dix ans sont utilisés pour calculer la valeur actuelle et donc l'élément don des crédits dont l'échéance est d'au moins 15 ans. Les TCIR moyens sur six mois sont utilisés pour les crédits dont l'échéance est plus courte. Les marges correspondant aux différentes périodes de remboursement (0,75 pour cent jusqu'à 15 ans, 1 pour cent entre 15 et 19 ans, 1,15 pour cent entre 20 et 29 ans et 1,25 pour cent à partir de 30 ans) s'ajoutent aux TCIR moyens sur 10 ans ou sur six mois.
- 15. Dette extérieure. Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayé en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.
- 16. Critères d'évaluation afférents à la dette. Les critères d'évaluation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, la société Énergie du Mali (EDM) et la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) tant qu'elle est détenue majoritairement par l'Etat. Les critères s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. Les indicateurs font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces indicateurs.

¹La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator.

²Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

³Dans le cas des prêts libellés en devises pour lesquelles l'OCDE ne calcule pas le TCIR, le calcul de l'élément don doit être basé sur le TCIR composite (moyenne pondérée) des monnaies entrant dans la composition du DTS.

- 17. Dispositions spéciales. Les indicateurs ne s'appliquent pas : i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'accord; ii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) liés aux importations ; iii) aux emprunts extérieurs de la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) garantis par les recettes d'exportation de coton; et (iv) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par EDM pour financer l'achat de produits pétroliers.
- 18. Transmission des informations. L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

D. Niveau plancher sur les recettes fiscales brutes

19. Les recettes fiscales brutes de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales du budget national, avant déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année, notamment les crédits de TVA accumulés.

E. Niveau plancher sur le solde budgétaire de base

20. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre les recettes totales nettes, augmentées des dons budgétaires (appui budgétaire général) et des ressources PPTE, et les dépenses totales ordonnancées augmentées des prêts nets, hormis les dépenses d'investissement financées par les créanciers ou donateurs, conformément à la définition du solde budgétaire de base dans les textes de l'UEMOA (Acte additionnel N° 05/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009, portant modification de l'Acte n°04/1999 relatif au Pacte de convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité).

Facteur d'ajustement

- 21. Le plancher sur le sur le solde budgétaire de base fait l'objet d'un ajustement négatif si les dons budgétaires (appui budgétaire général) sont inférieurs aux prévisions du programme. Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100pour cent jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de Opour cent pour des montants supérieurs.
- 22. Enfin, le plancher sur le solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse (à la hausse) pour le paiement des crédits de TVA et d'autres remboursement d'impôts qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3).

F. Plancher sur les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté

23. Les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté sont définies comme la somme des dépenses des secteurs de l'éducation de base, l'éducation secondaire et supérieure, la recherche scientifique, la santé, et le développement social. Elles excluent les dépenses en capital financés par les partenaires techniques et financiers extérieurs sous forme de projets.

Mesures structurelles

- 24. Les informations concernant la mise en place des mesures retenues comme repères structurels seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en application.
- 25. A compter du 31 mai 2011, des **modifications** ont été apportées **au Tableau des** opérations financières de l'Etat (TOFE) comme précisé ci-après. Les recettes et les dépenses portées sur des comptes d'imputation provisoire sont comptabilisées au dessus de la ligne en recettes ou dépenses non ventilées. Au sein de l'ajustement base caisse, une distinction est faite entre les opérations au titre des exercices antérieurs et celles au titre de l'exercice en cours ainsi qu'au sein de ces dernières entre les fonds en route (moins de trois mois) et les variations d'arriérés (plus de trois mois) sur dépenses budgétaires (y compris crédits de TVA et appels de garanties, avals et cautions). Au sein du poste "financement intérieur net", une distinction est effectuée entre le financement bancaire, les recettes de privatisation et les autres financements. Le financement bancaire comprend la variation de la position nette du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale, du FMI et des banques commerciales résidentes. Dans la présentation des opérations avec les banques commerciales, une distinction est faite entre le Trésor, l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) et les autres entités publiques. Les autres financements comprennent principalement les variations sur les comptes de l'encaissement (chèques non encaissés), les acomptes d'impôts reçus au titre de l'année suivante, la régularisation des acomptes reçus l'année précédente au titre de cette année, les opérations avec les créanciers de l'UEMOA non résidents et la variation des dépôts et consignations des correspondants du Trésor.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

26. Dans le but de faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations telles que définies dans le tableau résumé suivant.

Résumé des données à transmettre

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines après la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances Publiques	Position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens large (y compris la situation des comptes des autres établissements publics auprès du système bancaire); la position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens étroit; et le détail des financements non bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin de mois + 6 semaines (définitive)
	Solde du compte des recettes de privatisation de SOTELMA en dépôt auprès de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines
	TOFE du gouvernement central	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 6 semaines (définitive)
	Exécution budgétaire le long de la chaîne de la dépense, telle qu'enregistrée dans le circuit informatisé	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Détail des recettes et dépenses dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Distinguer les ressources PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Recettes fiscales dans le cadre du TOFE faisant apparaître les remboursements fiscaux (y.c. crédits de TVA)	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Masse salariale dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
	Solde budgétaire de base dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Arrêté de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et montant des exonérations octroyées	Mensuelle	Fin du mois
	Importations de produits pétroliers ventilées par nature et par corridor d'importation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Dépenses ordonnancées et non payées 90 jours après leur liquidation visée par le contrôleur financier	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
Données monétaires et financières	Situation résumée de la BCEAO, situation résumée des banques, situation des institutions monétaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 8 semaines (définitive)
	Avoirs et engagements extérieurs, et détails des autres éléments nets de la BCEAO et des banques commerciales	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	8 semaines après chaque révision
Dette extérieure	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Service de la dette distinguant l'amortissement, la charge d'intérêts et les allègements obtenus au titre du PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Direction du budget	Dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté comme définies au ¶23.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MALI

16 mai 2013

DEMANDE DE DÉCAISSEMENT AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Services du Fonds monétaire international en consultation avec la Banque mondiale

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION CONJOINT	9
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	10

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 mars 2013)

Statut : c	late d'a	dmission : 27 se	ptembre 1963	Article VIII

Compte des ressources générales	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	93,30	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	83,30	89,28
Position de réserve au FMI	10,00	10,72
Département des DTS	Millions de DTS	% de l'allocation
Allocation cumulative nette	89,36	100,00
<u>Avoirs</u>	73,37	82,11
Encours des achats et prêts	Millions de DTS	% de la quote-part
Prêts FCR	12,00	12,86
Accords FEC	64,46	69,09

Accords financiers les plus récents

	Date	Date	Montant approuvé	Montant tiré
<u>Type</u>	<u>d'approbation</u>	<u>d'expiration</u>	(Millions de DTS)	(Millions de DTS)
FEC	27 déc. 2011	10 janv. 2013	30,00	6,00
FEC 1/	28 mai 2008	22 déc. 2011	52,99	52,99
FEC 1/	23 juin 2004	30 nov. 2007	9,33	9,33
1,				

^{1/} Anciennement FRPC.

Projection des obligations financières envers le FMI $^{\mathrm{2}}$

(Millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS)

	<u>À échoir</u>						
	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>		
Principal	2,23	5,20	5,67	8,17	11,60		
Commissions/intérêts	<u>0,01</u>	<u>0,01</u>	<u>0,18</u>	<u>0,17</u>	<u>0,14</u>		
Total	<u>2,24</u>	<u>5,21</u>	<u>5,85</u>	<u>8,33</u>	<u>11,74</u>		

² Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section

Mise en œuvre de l'initiative PPTE

	Cadre	Cadre	
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>original</u>	<u>renforcé</u>	<u>Total</u>
Date d'arrivée au point de décision	sept. 1998	sept. 2000	
Aide engagée par l'ensemble des			
créanciers (millions de dollars EU) ¹	121,00	417,00	
dont : FMI (millions de dollars EU)	14,00	45,21	
(équivalent en millions de DTS)	10,80	34,74	
Date d'arrivée au point d'achèvement	sept. 2000	mars 2003	
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)			
Aide décaissée au pays membre	10,80	34,74	45,54
Assistance intérimaire		9,08	9,08
Solde au point d'achèvement	10,80	25,66	36,46
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ²		3,73	3,73
Total des décaissements	10,80	38,47	49,27

¹ L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ¹	75,07
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	62,44
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	12,63

² En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts réalisés sur le montant engagé au point de décision mais non encore décaissé durant la période intérimaire.

II. Allégement de dette par mécanisme (millions de DTS)

Dette admissible

<u>Date de</u> <u>décaissement</u>	<u>CRG</u>	<u>Cpte</u> <u>RPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	s.o.	75,07	75,07

^{1/}L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTE assurent un allégement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

Allégement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTE et décident du montant d'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé en faveur d'un pays entre le point de décision et le point d'achèvement. Cette assistance peut atteindre 20 pour cent du montant annuel et 60 pour cent du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 pour cent et 75 pour cent, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 cidessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA). La dernière évaluation en date des sauvegardes de la BCEAO a été achevée le 1^{er} mars 2010. La mise à jour de 2010 fait apparaître que la BCEAO a toujours des contrôles en place au niveau opérationnel. Cependant, il y avait lieu de renforcer le cadre global de la gouvernance par la création d'un comité d'audit pour assurer l'exercice par le Conseil d'administration de la surveillance voulue sur les structures de contrôle, notamment les mécanismes d'audit et les états financiers. Ce comité a été établi une fois achevée l'évaluation suite à la réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. Les efforts entrepris pour mettre totalement en œuvre les normes internationales d'information financière (IFRS) devraient aussi être poursuivis. Une autre mise à jour de l'évaluation des sauvegardes a été engagée en février 2013.

Régime de change

Le Mali est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le régime de change, commun à tous les pays membres de l'Union, n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le franc CFA, a été rattachée au franc français au taux de 0,02 franc français pour 1 franc CFA de 1948 au début de 1994. Le 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 0,01 franc français pour 1 franc CFA. Depuis le 1^{er} janvier 1999, le franc CFA est rattaché à l'euro au taux de 1 euro pour 655,96 francs CFA.

Le 1^{er} juin 1996, le Mali et les autres membres de l'UEMOA ont accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4, des Statuts du FMI. Le régime de change du Mali n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. Le Mali n'applique aucune pratique de taux de change multiples.

Du fait qu'il partage avec les autres membres de l'UEMOA une politique commerciale commune, le Mali a transféré les décisions essentielles en la matière au niveau sous-régional. Le tarif extérieur commun (TEC) a été adopté en janvier 2000. Le Mali applique le barème tarifaire de l'Union et a effectivement procédé au démantèlement des droits internes. Dans le cadre de la réforme tarifaire de l'UEMOA, le taux du droit de douane simple moyen a été ramené de 22 pour cent à 15 pour cent entre 1997 et 2003; le taux maximum est actuellement de 20 pour cent. Les importations au Mali ne sont soumises à aucune restriction quantitative.

Les exportations maliennes vers l'Union européenne jouissent en général d'un traitement préférentiel non réciproque sous forme d'exemption de droits d'entrée en vertu de l'initiative «Tout sauf les armes». Les produits maliens bénéficient d'un régime d'accès préférentiel non réciproque aux marchés des pays développés autres que l'Union européenne en vertu du Système généralisé de préférences. Le Mali est aussi admissible aux avantages de l'African Growth and Opportunity Act des États-Unis. Le Mali n'impose aucune restriction légale aux exportations.

Consultations au titre de l'article IV

Les consultations avec le Mali au titre de l'article IV se tiennent conformément aux dispositions de la décision sur les cycles de consultation, Décision No. 14747-(10/96) (28/09/2010). Le Conseil d'administration a conclu les dernières consultations en date au titre de l'article IV (Rapport du FMI n°13/44) le 28 janvier 2013.

Assistance technique

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Expert	avril 2013	Statistiques de finances publiques
AFRITAC	Expert	mars 2013	Gestion de la dette publique
FAD	Expert	fév. 2013	Gestion des finances publiques
FAD	Expert longue durée	mai 2011-mars 2012	Comptabilité finances publiques, systèmes d'information et gestion du Trésor
FAD	Expert	janv. 2012	Administration fiscale
FAD	Expert	déc. 2011	Gestion des finances publiques
FAD	Expert	nov. 2011	Administration fiscale
FAD	Expert	juil. 2011	Administration fiscale
AFRITAC	Expert	mai 2011	Comptes nationaux
AFRITAC	Expert	mai 2011	Statistiques de finances publiques
FAD	Expert	mai 2011	Réforme fiscale
AFRITAC	Expert	janv. 2011	Comptes nationaux
FAD	Expert	sept. 2010	Simplification du système fiscal
FAD	Expert	juin 2010	Gestion du Trésor
МСМ	Services du FMI	avril 2010	Gestion de la dette publique
FAD	Expert	avril 2010	Administration fiscale
FAD	Expert	mars 2010	Administration des dépenses
FAD	Expert	juin 2009	Administration fiscale
FAD	Expert	nov. 2008	Aide à création unité pour les contribuables moyens
FAD	Expert	oct. 2008	Aide à informatisation du Trésor

Assistance technique (suite)

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Expert	sept. 2008	Préparation données- sources pour les comptes nationaux de 2006
AFRITAC	Expert	juin 2008	Amélioration statistiques du secteur réel du Mali
FAD	Services du FMI	avril 2008	Renforcement comptes publics
FAD	Expert	mars 2008	Création cellule pour les contribuables moyens
FAD	Services du FMI	fév. 2008	Administration douanière

Représentant résident

M. Anton Op de Beke est Représentant résident du FMI à Bamako depuis octobre 2012.

EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION CONJOINT

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
	A. Information réciproque sur	les programmes de travail pertinents	
Programme de travail de la Banque mondiale	Revue des dépenses publiques : dépenses militaires et de sécurité	22novembre — 13 décembre 2012, février 2013	30 mai 2013
	Projet de dispositif de protection sociale	février 2013	30 avril 2013
	Note d'orientation sur les effets de la crise sur les secteurs sociaux	octobre 2012; février 2013	juin 2013
	Note de stratégie intérimaire pays	mars 2013	juin 2013
	Opération éventuelle politiques de développement	février 2013	juin 2013
	Développement des compétences et emploi des jeunes		juillet 2013-juin 2014
Programme de travail du FMI	Éventuelle négociation d'un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit	septembre 2013	décembre 2013
	Consultations au titre de l'article IV ou éventuellement première revue d'un nouveau programme au titre de la facilité élargie de crédit	mars 2014	juin 2014
	B. Demandes de contribu	tions au programme de travail	·
Demande du FMI à la Banque mondiale	Commentaire sur la composition du budget 2014 et sa conformité au CSCRP (CSCRPIII, PAPU et PRED)	septembre 2013	décembre 2013
	Implications budgétaires des changements et réformes dans domaines suivants : dispositifs de protection sociale, électricité et secteur agricole	septembre 2013	décembre 2013
	Implications budgétaires des nouveautés et des réformes dans les domaines suivants : dispositifs de protection sociale, électricité et secteur agricole	mars 2014	juin 2014
Demande de la Banque mondiale au FMI	Information sur évolution macroéconomique récente, projections et analyse macroéconomiques pour 2013 et le moyen terme	septembre 2013 mars 2014	décembre 2013 juin 2014

C. Accord sur les produits conjoints				
Programme de travail conjoint	Note consultative conjointe Banque mondiale-FMI sur CSCRP (CSCRPIII, PAPU et PRED)	mars 2013	avril 2013	
	Analyse conjointe Banque mondiale- FMI de la viabilité de la dette	septembre 2013	décembre 2013	
	Mission conjointe Banque mondiale- FMI sur la stabilité et le développement du secteur financier	automne 2013	mars 2014	

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

Appendice sur les questions d'ordre statistique

(Au 31 mars 2013)

Si elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance, les données communiquées par les autorités présentent certaines lacunes. Le Mali participe depuis septembre 2001 au système général de diffusion des données (SGDD) et a progressé dans la mise en œuvre de ses programmes d'amélioration à court et à moyen terme. Les métadonnées sont affichées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND) depuis juin 2003.

Secteur réel

Les comptes économiques du Mali sont préparés par la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI) en conformité avec le Système de comptabilité nationale 1968 (SCN 1968) et adaptés à certaines caractéristiques propres à ce pays. Ils sont établis sur une base annuelle. Cependant, les données concernant la comptabilité nationale présentent des faiblesses en termes d'exactitude, de couverture et de délais de production, qui tiennent essentiellement à l'insuffisance des données-sources, ainsi qu'au manque de crédits et de personnel technique de la DNSI. La mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993) se poursuit avec le concours de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de l'AFRITAC-Ouest. Les données établies pour 2006, nouvelle année de base, sont maintenant prêtes et celles pour 2007 presque achevées.

Depuis le début de 1998, la DNSI compile et publie, en concertation avec d'autres membres de l'UEMOA un indice mensuel harmonisé des prix à la consommation (IPC) pour Bamako.

Statistiques de finances publiques

Dans le cadre du processus d'intégration économique des pays membres de l'UEMOA, le Mali a nettement progressé dans la mise en conformité de ses données budgétaires avec le cadre

commun établi avec l'assistance technique du FMI (le tableau harmonisé des opérations financières de l'État - TOFE). De nouveaux efforts s'imposent toutefois pour abréger les délais de diffusion du TOFE et en élargir la couverture. Des progrès sont constatés dans les travaux menés avec le concours du Département des statistiques, d'AFRITAC Ouest et d'AFRISTAT en vue d'étendre la couverture du TOFE aux organismes publics et aux administrations locales et de renforcer celle des postes de financement intérieur. Les rapports trimestriels sur l'exécution du budget sont affichés en temps voulu sur le site du Ministère des finances.

En juillet 2007, une mission de SFP s'est rendue à Bamako pour faire avancer la mise en œuvre du Manuel de statistiques de finances publiques de 2001. Une page pour le Mali a par la suite été insérée dans la version de 2007 de l'Annuaire de SFP. À ce jour, les autorités ont fourni six années de données annuelles de SFP et se préparent à communiquer au Département des statistiques du FMI des données trimestrielles en vue de leur publication dans l'Annuaire de SFP. En janvier 2008, le Ministre des finances a engagé par décret l'État à établir une base de données qui facilitera l'analyse du secteur public selon une démarche bilancielle; celle-ci débutera, entre autres, par un inventaire et une évaluation de la valeur marchande des actifs non financiers du Mali. En juillet 2008, les services du Département des statistiques et d'AFRITAC Ouest ont effectué une courte mission de suivi à Bamako et ont reçu un jeu complet de données portant sur les deux agences de sécurité sociale.

Les statistiques de la dette publique sont préparées et supervisées par deux organismes distincts : la Direction nationale de la dette publique (DNDP) pour celles de la dette extérieure et la Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique pour celles de la dette intérieure. La DNDP est équipée du logiciel de comptabilité CS-DRMS. Les données et projections de la dette sont en général de bonne qualité, mais la présentation des données et la couverture de l'allègement de la dette (multilatérale et bilatérale) pourraient être améliorées. Une Évaluation des résultats de la gestion de la dette (DEMPA) a été menée à bien en 2009 et les autorités renforcent actuellement les données sur la dette conformément aux recommandations du rapport rédigé à l'issue de cette évaluation.

Données monétaires

Statistiques monétaires et financières

Les statistiques monétaires et financières, établies et diffusées par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), sont en général adéquates et leur couverture institutionnelle est exhaustive. Conformément aux recommandations du SGDD, la BCEAO procède à la diffusion des données monétaires mensuelles dans un délai de quatre à six semaines. Elle ne les affiche sur son site internet que beaucoup plus tard. Leur exactitude est quelque peu compromise par l'utilisation des coefficients de tri de 1990 pour estimer les montants de billets circulant entre les pays de la BCEAO, lesquels servent à leur tour à estimer la circulation fiduciaire et à ajuster les avoirs extérieurs nets de chaque pays membre. Les formulaires types de communication des données (conformes au Manuel de statistiques monétaires et

financières — MSMF) ne sont toujours pas utilisés régulièrement pour communiquer les données monétaires au FMI.

Balance des paiements

En décembre 1998, une législation de portée régionale adoptée par les pays membres de l'UEMOA a officiellement assigné à la BCEAO la responsabilité de compiler et de diffuser les statistiques de balance des paiements. L'agence nationale de la BCEAO arrête définitivement les données vers la mi-novembre de l'année suivante et les publie immédiatement sous forme de brochure, bien qu'elles ne soient pas suffisamment robustes.

En général, les statistiques du secteur extérieur du Mali présentent de graves déficiences. Les notions et définitions utilisées pour compiler les statistiques de balance des paiements sont dans l'ensemble conformes aux principes énoncés dans la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements (BPM5). L'adoption de la méthodologie du MBP6 ne sera requise qu'à partir de 2013/14, sauf pour la comptabilisation des allocations de DTS sous forme d'engagements de dette. En outre, les métadonnées de la balance des paiements du Mali devraient être mises à jour.

Pour réconcilier les données commerciales au sein de l'UEMOA, la BCEAO a créé une cellule sous-régionale chargée d'harmoniser les statistiques bilatérales des États membres de façon à en éliminer les asymétries avant de les consolider aux fins de la préparation de la balance des paiements régionale de l'UEMOA. Les données nationales sont le cas échéant corrigées rétroactivement et se trouvent ainsi améliorées.

Les statistiques de balance des paiements restent fragiles dans un certain nombre de domaines essentiels, de même que les données sur les envois de fonds, l'investissement direct étranger et les flux de portefeuille. L'aide projets est actuellement classée parmi les transferts courants et non dans le compte de capital, de sorte que plusieurs vastes projets en nature ne sont pas saisis adéquatement dans les données de balance des paiements.

Des données sur la position extérieure globale sont publiées dans SFI et le BOPSY jusqu'en 2007. Une enquête de DFI sur les flux de capitaux privés étrangers, appelée « PRC CPE », est en cours dans tous les pays de la zone franc. Cependant, les comptes financiers ne couvrent pas convenablement les avoirs extérieurs du secteur privé non bancaire, car le recensement des avoirs extérieurs des résidents reste très partiel et on ne fait appel à aucune source de données de rechange (par exemple, les statistiques de la BRI).

La mission de statistiques plurisectorielles qui s'est rendue au Mali en avril-mai 2003 a conclu que le système de compilation de la balance des paiements est en général fiable; elle a encouragé les autorités à y intégrer les sources bancaires et à publier la balance des paiements dans les délais recommandés par le SGDD. La première de ces recommandations n'est toujours pas mise en œuvre. Les statistiques annuelles de balance des paiements sont régulièrement communiquées, mais avec un certain retard, au Département des statistiques.

Statistiques concernant la pauvreté

La mise à jour annuelle de la SRP définit un ensemble stratégique d'indicateurs de pauvreté qui permettent de suivre la mise en œuvre de la stratégie.

Mali — Indicateurs nécessaires à la surveillance

(Au 30 avril 2013)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données	Fréquence de communication des données	Fréquence de publication
Taux de change	Actuel	Actuel	Q	М	М
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	février 2013	avril 2013	М	М	М
Monnaie centrale	février 2013	avril 2013	М	М	М
Monnaie au sens large	février 2013	avril 2013	М	М	М
Bilan de la banque centrale	février 2013	avril 2013	М	М	М
Bilan consolidé du système bancaire	février 2013	avril 2013	М	М	М
Taux d'intérêt ²	Actuel	Actuel	I	Н	М
Indice des prix à la consommation	février 2013	avril 2013	М	М	М
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	Sans objet	Sans objet			
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	mars 2013	avril 2013	М	Т	А
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	2012	mars 2013	М	I	А
Solde des transactions courantes extérieures	2011	mars 2013	А	А	А
Exportations et importations de biens et de services	2011	mars 2013	А	А	А
PIB/PNB	2011	mars 2013	Α	А	S
Dette extérieure brute	2011	mars 2013	Α	А	А
Position extérieure globale ⁶	2010	avril 2012	Α	А	А

¹ Inclut les avoirs de réserves donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

Note: Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), semestrielle (S) et non disponible (ND).

Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

Y compris la composition par monnaies et par échéances.

Y compris la position des actifs et passifs financiers extérieurs bruts à l'égard des non-résidents.

Déclaration du représentant des services du FMI sur le Mali Réunion du Conseil d'administration 10 juin 2013

Les informations suivantes ont été disponibles après la publication du rapport des services du FMI. Elles ne modifient pas l'orientation générale de l'évaluation faite par les services du FMI.

La Conférence des bailleurs de fonds pour le développement du Mali organisée par l'Union européenne et la France s'est déroulée à Bruxelles le 15 mai. Y ont participé des chefs d'État, ainsi que 108 délégations représentant 80 pays et 28 organisations internationales, dont la Banque mondiale et le FMI, représenté par M. Min Zhu, Directeur général adjoint¹. Les bailleurs de fonds ont annoncé des contributions de plus de 4 milliards de dollars EU, plus du double du montant attendu, pour financer le Plan pour la relance durable du Mali 2013-14 que le Conseil d'administration a examiné le 29 avril. Bien que les détails des nombreuses contributions annoncées restent à préciser, ces fonds seront plus que suffisants pour combler le déficit de financement de 30 milliards de francs CFA (60 millions de dollars EU) prévu pour 2013 dans le rapport des services du FMI (paragraphe 15). Les services du FMI sont d'avis que le programme pour 2013 reste valable, le financement des bailleurs de fonds devant arriver progressivement à compter du second semestre de l'année. Cependant, les dépenses publiques pour 2014 qui sont prévues dans le rapport des services du FMI devront fort probablement être révisées à la hausse lorsque des informations détaillées seront disponibles sur le financement des bailleurs de fonds. Cela se fera en septembre, lors de l'élaboration du budget de 2014.

¹ Le discours prononcé par M. Min Zhu, «Ensemble pour le renouveau du Mali», est disponible à l'adresse http://www.imf.org/external/french/np/speeches/2013/051513bf.htm.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

DÉPARTEMENT DE LA COMMUNICATION

Communiqué de presse n° 13/206 POUR DIFFUSION IMMÉDIATE Le 10 juin 2013 Fonds monétaire international Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI approuve un décaissement de 15,1 millions de dollars EU en faveur du Mali au titre de la facilité de crédit rapide

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un décaissement d'un montant équivalant à 10 millions de DTS (environ 15,1 millions de dollars EU) en faveur du Mali au titre de la facilité de crédit rapide (FCR). Le décaissement aidera les autorités à satisfaire leur besoin urgent de financement de la balance des paiements, appuiera leur programme économique pour 2013 et contribuera à la reprise des relations avec les bailleurs de fonds pendant la transition vers un nouveau gouvernement élu.

La <u>FCR</u> permet d'apporter rapidement une aide financière concessionnelle assortie d'une conditionnalité limitée aux pays à faible revenu qui se heurtent à un problème immédiat de balance des paiements.

Après les débats du Conseil d'administration sur le Mali, M. Min Zhu, Directeur général adjoint et Président par intérim, a publié la déclaration suivante :

« L'économie malienne sort d'une récession due à la crise sécuritaire et politique en 2012. L'adoption de la feuille de route qui mènera aux élections présidentielles et parlementaires en juillet, le rétablissement du contrôle de l'État sur l'ensemble du territoire avec l'aide d'une intervention militaire étrangère et le retour de l'aide des bailleurs de fonds ouvre la voie à une reprise de la croissance. Cependant, la situation économique reste fragile et exposée à des risques.

« Les autorités maliennes doivent être félicitées pour leur bonne gestion économique dans des circonstances très difficiles. La politique budgétaire prudente du gouvernement a contribué à préserver la stabilité économique dans l'ensemble. Avec l'annonce d'une aide financière internationale considérable pour le Mali lors de la récente conférence des bailleurs de fond à Bruxelles, il s'agira de bien déployer ces ressources supplémentaires conformément aux priorités à court et à moyen terme du pays en matière de consolidation de la paix et de développement.

« Il est essentiel de renforcer la gestion des finances publiques pour pérenniser la stabilité économique et budgétaire. Les mesures qui ont été prises pour renforcer la coopération et l'échange d'informations entre les administrations de l'impôt, des douanes et des marchés publics contribueront à améliorer le contrôle fiscal et à accroître les recettes fiscales au fil du temps. Le règlement de tous les arriérés extérieurs et intérieurs d'ici la fin de l'année contribuera à la reprise. Il sera nécessaire de mieux maîtriser les dépenses publiques et de mieux gérer la trésorerie afin d'éviter la réapparition d'arriérés de paiement.

« La réforme en cours du secteur de l'énergie devrait alléger la charge budgétaire, ainsi qu'accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté. Les autorités doivent obtenir l'appui du public à la réforme grâce à une communication ouverte et transparente et à des mesures ciblées en faveur des pauvres. »

Déclaration de M. Assimaidou sur le Mali Réunion du Conseil d'administration Le 10 juin 2013

Introduction

Au nom des autorités maliennes, que je représente, je tiens à remercier le Conseil d'administration, la Direction et les services du FMI de leur attention et soutien constants à l'appui des efforts de redressement du Mali. Les autorités maliennes apprécient énormément les précieux conseils de politique économique ainsi que l'assistance financière et technique que le pays a reçus du FMI dans le contexte de la facilité de crédit rapide (FCR). Le programme économique soutenu par la FCR a aidé le Mali à poursuivre ses efforts de redressement dans des circonstances sécuritaires, économiques et sociales très difficiles, et à catalyser l'assistance de la communauté internationale. Le regain de confiance des bailleurs de fonds dans la politique macroéconomique des autorités maliennes a été confirmé lors de la conférence internationale qui s'est tenue à Bruxelles le 15 mai 2013.

Résultats obtenus dans le cadre de la FCR

La mise en œuvre du programme appuyé par la FCR reste satisfaisante. Tous les indicateurs fixés pour mars 2013 ont été respectés. En particulier, malgré la situation économique difficile, il n'y a pas eu d'accumulation d'arriérés extérieurs en 2013. Les autorités ont apuré une partie des arriérés pendant le premier trimestre de l'année et elles n'ont contracté aucun emprunt non concessionnel en 2013. De même, tous les repères structurels ont été observés.

Afin de consolider les progrès accomplis, les autorités maliennes sollicitent un deuxième décaissement au titre de la FCR, qui reste indispensable à la poursuite de l'action menée pour assurer la stabilité macroéconomique et une croissance durable, et pour œuvrer au rétablissement de la paix et de la stabilité. Le soutien accordé au titre de la FCR contribuera à combler le déficit de financement de la balance des paiements pour 2013, renforcera la confiance des bailleurs de fonds et aidera les autorités à créer les conditions nécessaires à l'établissement d'un programme appuyé par le FMI dans le cadre de la facilité élargie de crédit (FEC).

Évolution macroéconomique récente et résultats obtenus dans le cadre de l'accord FCR

Évolution macroéconomique en 2012

En 2012, plusieurs chocs liés à des récoltes médiocres, à l'insécurité et à la précarité de la situation politique ont mis à mal l'économie malienne et l'ont fait tomber en récession. Alors que l'on s'attendait à ce que la croissance du PIB atteigne 5,6 %, celui-ci s'est en fait contracté de 1,2 % sous l'effet du ralentissement de l'activité dans les secteurs secondaire et tertiaire, notamment dans le secteur du bâtiment, et d'une baisse de l'aide étrangère et des investissements directs étrangers. L'inflation est montée à 5,3 % (contre 3,5 % en 2011) en raison de la hausse des prix de l'alimentation consécutive aux mauvaises récoltes de 2011 et de l'augmentation des prix des produits énergétiques.

L'instabilité politique a entraîné la suspension de la quasi-totalité de l'aide publique au développement, à l'exception de l'aide d'urgence et de l'aide destinée directement à la population. Les ressources publiques ayant diminué de 30 %, les autorités ont rapidement pris des mesures pour faire en sorte que les dépenses restent à un niveau compatible avec les recettes et les réserves. Le budget a été modifié en conséquence de manière à assurer en priorité le paiement des salaires, des retraites, des bourses d'études, des dépenses de l'armée et des forces de sécurité, ainsi que, dans la mesure du possible, les dépenses prioritaires dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection sociale. Les dépenses en capital ont été fortement réduites. Cependant, les recettes se sont améliorées grâce aux efforts exceptionnels déployés par les agences de recouvrement, au relèvement de la fiscalité des produits pétroliers et à la diminution des subventions à la consommation de gaz butane, ainsi qu'à des coupes dans les dépenses d'investissement. Le déficit budgétaire (en base caisse, dons compris) a ainsi été limité à 1,2 % du PIB.

La masse monétaire a augmenté de 15 %, l'État ayant eu de plus en plus recours à ses dépôts pour financer le déficit budgétaire. Le crédit à l'économie n'a augmenté que de 5 % en raison de la récession dans les secteurs secondaire et tertiaire, et des dommages et pertes subis par les banques dans le nord du pays, qui ont porté atteinte à la stabilité du secteur bancaire. Cette situation s'est accompagnée d'une dégradation du ratio fonds propres/actifs pondérés en fonction des risques et d'une augmentation des créances improductives.

Le déficit extérieur courant (dons compris) a diminué légèrement et s'est établi à 3,3 % du PIB en raison de la forte augmentation des exportations d'or et de coton et des envois de fonds des travailleurs émigrés. Cependant, cette évolution n'a pas pu compenser la détérioration du compte de capital et du compte financier due à la forte baisse de l'aide extérieure et des investissements directs étrangers. Le Mali a donc été contraint de puiser 87 millions de dollars sur ses réserves pour financer le déficit global de la balance des paiements.

Politique économique et financière en 2013

Après l'adoption de la feuille de route en janvier 2013 qui doit déboucher sur le rétablissement de l'intégrité territoriale du Mali et sur l'organisation d'élections présidentielles et législatives, beaucoup de bailleurs de fonds, encouragés notamment par le premier décaissement au titre de la FCR, ont progressivement recommencé à accorder leur aide au pays, notamment sous forme de soutien budgétaire. Cette volonté d'aider le pays a été réaffirmée à l'occasion de la conférence internationale qui s'est tenue à Bruxelles en mai 2013, lors de laquelle les bailleurs de fonds se sont engagés à donner 3,25 milliards d'euros au Mali au cours des deux prochaines années à l'appui du Plan pour la relance durable du Mali (PRED).

Les autorités maliennes n'ignorent pas que ces engagements de ressources ne se concrétiseront que si elles font preuve de persévérance dans la consolidation de la réforme des finances publiques. Par conséquent, la poursuite de politiques budgétaires avisées et viables restera un pilier important de leur stratégie de réforme économique et financière en

2013. Elles continueront de mener une politique budgétaire prudente visant à contenir les dépenses en fonction des ressources disponibles. Dans cet esprit, le budget de 2013 repose sur des efforts résolus pour améliorer la mobilisation des recettes intérieures et sur la décision des autorités de geler certaines dépenses d'investissement jusqu'à ce que la disponibilité des ressources nécessaires pour les financer soit confirmée. Après la reprise de l'aide étrangère. les autorités ont l'intention de maintenir cette pratique et ont préparé une loi de finance rectificative (LFR) pour prendre en compte les ressources additionnelles. À mesure que les flux d'aide seront confirmés, elles mettront fin au gel des dépenses et alloueront des ressources aux priorités de la feuille de route, notamment l'organisation d'élections présidentielles, le rétablissement de l'administration publique dans le nord du pays et la relance des activités économiques. Malgré les progrès réalisés ces dernières années, les autorités ont la ferme volonté de continuer à privilégier l'amélioration de la gestion des finances publiques. À cet égard, elles sont déterminées à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernementale pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques (PAGAM/GFP II) qui couvre la période 2011–15 pour remédier aux déficiences persistantes dans les domaines du recouvrement des recettes, de la gestion de la dette intérieure, de la comptabilité publique et du contrôle externe des finances publiques.

Les autorités ont l'intention de préparer le terrain à une réduction progressive des subventions à la consommation d'électricité et de gaz butane, ainsi qu'à l'ajustement automatique des prix intérieurs de l'énergie (produits pétroliers et électricité) en fonction de l'évolution des prix internationaux. À cet égard, elles ont l'intention de continuer à présenter explicitement dans les lois de finances les conséquences budgétaires d'un non-ajustement des prix des carburants et de l'énergie, comme elles ont commencé à le faire dans la loi de finances 2013. Depuis 2012, les prix des carburants ont été relevés de 6 %, mais les autorités étudient actuellement diverses possibilités d'ajuster automatiquement les prix des carburants en fonction des prix internationaux, ainsi que les mesures qui seront nécessaires pour atténuer autant que possible les conséquences sociales de ces ajustements. À cette fin, elles prépareront, avec l'aide de la Banque mondiale, des transferts ciblés au profit des couches de la population qui risqueraient d'être le plus touchées en cas de hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie.

Les autorités continueront aussi à réformer la politique budgétaire en réduisant progressivement les exonérations et en réformant l'administration des impôts, l'administration des douanes et l'administration des domaines. Dans cette optique, la priorité continuera d'être donnée aux réformes visant à améliorer durablement le fonctionnement et le rendement de la TVA, qui rapporte environ 40 % des recettes fiscales. Les autorités s'attacheront aussi à développer leurs capacités de réglementer les sociétés minières et d'analyser la mise en place d'une taxe supplémentaire sur les bénéfices dégagés en cas de niveau exceptionnellement élevé des prix, dans le cadre des dispositions fiscales applicables aux sociétés minières. Pour consolider ces efforts de réforme, les autorités solliciteront une assistance technique par l'intermédiaire des fonds fiduciaires spécialisés du FMI.

Les efforts tendant à améliorer la gestion des dépenses et la transparence des finances publiques seront poursuivis dans le cadre des directives et réglementations régionales. Plusieurs projets de loi préparés dans ce but ont été approuvés par le Conseil des ministres.

Les autorités continueront d'améliorer les statistiques concernant la gestion de trésorerie ainsi que les comptes et les finances publics. À cet égard, elles ont l'intention de mener à bien les actions engagées pour établir un compte unique du Trésor à la banque centrale régionale (BCEAO) et de surveiller la position nette du gouvernement (PNG) dans le système bancaire. Les structures de contrôle interne continueront d'être renforcées conformément à la stratégie nationale de contrôle interne et aux directives régionales, notamment pour ce qui est de la dotation en personnel de la Section des Comptes de la Cour suprême, qui sera transformée en Cour des Comptes.

Bien qu'il soit nécessaire d'accroître les dépenses militaires pour assurer la sécurité du pays, les autorités continueront de donner la priorité aux dépenses dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, conformément au Cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (CSCRP) pour la période 2012–2017 et au PRED. En conséquence, elles sont déterminées à maintenir les dépenses sociales au-dessus d'un plancher fixé dans le contexte de la FCR.

En ce qui concerne l'endettement extérieur et intérieur, les autorités continueront d'améliorer leurs capacités de gestion de la dette afin d'en préserver la viabilité. L'ajustement important pratiqué sur le front budgétaire en 2012 a entraîné une augmentation de 0,5 % du PIB des arriérés extérieurs et de 0,6 % du PIB des arriérés intérieurs. Les autorités se sont mises en relation avec tous les créanciers étrangers à l'égard desquels elles ont accumulé des arriérés pour affirmer une nouvelle fois leur détermination d'apurer ces arriérés dans les meilleurs délais. Elles ont ainsi pris en 2013 des dispositions dans la loi de finance rectificative pour permettre l'apurement de tous les arriérés extérieurs d'ici à la fin de l'année. Les autorités sont résolues à continuer de mener une politique prudente en matière d'endettement et à recourir uniquement à des dons et à des prêts concessionnels. Pour ce qui est des arriérés intérieurs accumulés en 2012, les autorités ont commandé un audit complet pour août 2013, comme convenu dans le cadre du programme, avec l'intention d'apurer aussi ces arriérés et de stimuler les activités du secteur privé.

Conclusion

Les autorités maliennes sont déterminées à préserver la stabilité macroéconomique, à améliorer la gestion des finances publiques et à promouvoir la croissance dans le contexte du redressement du pays après la crise de 2012 et avec le soutien renouvelé de la communauté internationale. Elles ont la ferme volonté de poursuivre leurs efforts et espèrent recevoir bientôt un soutien du FMI au titre de la FEC. Compte tenu des bons résultats obtenus globalement par le Mali dans le cadre de l'accord FCR et de la détermination des autorités de mener des politiques macroéconomiques bien conçues, je serais reconnaissant aux administrateurs de donner une suite favorable à la demande des autorités maliennes de bénéficier d'un décaissement au titre de la FCR.